



IDETA
Intercommunale de Développement



Union européenne



RÉGION WALLONNE

Le Fonds Européen de Développement Régional et la Région wallonne investissent dans votre avenir

PLAN QUALITE TOURISME DU POLE DE BERNISSART



Jnc | AWP
INTERNATIONAL

TRACES TPI



Le Fonds Européen de Développement Régional et la Région wallonne investissent dans votre avenir

PLAN QUALITE TOURISME DU POLE DE BERNISSART

FICHES PROJETS

LA PHILOSOPHIE DU PLAN QUALITE DE BERNISSART

1. LES OBJECTIFS :

L'objectif poursuivi par la mise en place d'un pôle qualité du pôle touristique de Bernissart est d'apporter un éclairage détaillé de la situation de Bernissart, et ensuite de définir les actions à mettre en place, par rapport aux domaines d'intervention suivants :

- qualité territoriale,
- qualité des services aux touristes,
- qualités des secteurs d'activités,
- qualité des événements et services.

2. BERNISSART :

Pour définir le plan qualité, plusieurs fonctions de la destination « Bernissart » ont été analysées :

- la fonction d'accueil : Comment l'espace public de Bernissart est-il au service d'une politique locale touristique ?
- la fonction d'imprégnation : Quelle est la capacité des lieux de Bernissart à « dégager quelque chose » ?
- la fonction de production : Quelle est l'offre liée à la consommation touristique ?

On peut synthétiser les conclusions de l'état des lieux et du diagnostic comme suit :

- En ce qui concerne la fonction d'accueil (accessibilité vers et dans Bernissart, la signalisation et la signalétique, les services offerts, la sécurité dans les espaces publics).

Si l'accessibilité vers Bernissart est relativement bonne, les éléments défailants sont principalement les suivants :

- Peu d'aménagements et d'équipements qui marquent l'entrée dans la localité
- La signalétique directionnelle : pas en cohérence avec les flux d'entrées dans la localité souhaités, rupture de flux, pas de direction vers le centre de Bernissart.
- Absence de politique de mobilité douce et de sécurité dans la localité : peu d'espaces réservés aux piétons (ex : ruelles), absence de signalétique piétonne, pas de politique

de stationnement, manque de sécurité pour les piétons dans la zone point d'information/musée, des trottoirs pas toujours aménagés, un stationnement souvent sur les trottoirs...

- Un espace d'accueil (point d'information) peu visible et mal indiqué depuis le centre.
 - Des espaces de détente (aire de jeux, espaces pique-nique) pas suffisamment accessibles (via le musée), pas identifiés.
 - Un centre avec une offre de services présente mais peu nombreuse : cafés, épicerie, Office du Tourisme, musée.
- En ce qui concerne la fonction d'imprégnation :
- Et plus particulièrement des confort d'ambiance : si les espaces publics sont bien entretenus, il manque d'unicité dans les équipements présents (ex : fleurissement, éclairage de type autoroutier,...) et l'offre d'équipement de confort n'est pas suffisante. Le bâti du centre de Bernissart a souvent été « dénaturé » et ne présente pas de cohérence d'ensemble (pas de colorimétrie, façades modifiées, des devantures commerciales pas toujours suffisamment soignées....). Au niveau du fleurissement et de la végétalisation, on remarque la politique mise en place par la commune (suspensions, jardinières, sculptures végétales).
 - En ce qui concerne l'identité des lieux et de la symbolique urbaine de Bernissart : on constate que des éléments destinés à valoriser le thème « iguanodons » ont été mis en place (enseignes, sculptures, ...) Mais ces aménagements traduisent-ils réellement de ce qu'est l'état d'esprit de Bernissart ? La promesse de Bernissart « il y a des iguanodons à Bernissart » n'est crédible que parce que l'entité a un passé minier. Ce qui fait l'ambiance, l'esprit des lieux de Bernissart ce n'est donc pas l'iguanodon mais bien le passé minier et tout les éléments architecturaux, patrimoniaux, paysagers, ... qui en découlent.
Bernissart compte encore un nombre significatif d'éléments en lien avec ce passé minier, mais ceux-ci sont trop peu visibles ou trop peu valorisés.
- En ce qui concerne la fonction de production (l'offre liée à la consommation touristique) : celle-ci est actuellement matérialisée par le Musée de l'Iguanodon et le circuit « sur les traces du Diamant noir ».
- Si l'offre touristique s'inscrit explicitement ou non dans la thématique de l'iguanodon, on constate que le côté merveilleux de la découverte et le fait qu'il y ait encore des iguanodons à Bernissart n'est aucunement valorisé.
- L'offre est avant tout « scientifique » et pas suffisamment ludique.

3. LE PLAN QUALITE DE BERNISSART :

Compte tenu de ces constats, les orientations stratégiques du plan qualité sont les suivantes :

- Renforcer la qualité défensive de Bernissart, et ensuite les comforts d'ambiance, en améliorant les équipements liés à :
 - l'accessibilité : améliorer la signalisation et signalétique, marquer les entrées de Bernissart
 - la mobilité : mieux définir les espaces dédiés au stationnement, favoriser le déplacement piéton depuis la Grand-Place vers les espaces et fonctions touristiques
 - la sécurité et la qualité de l'espace public : mieux définir les espaces voitures et espaces piétons, gérer les espaces communs, améliorer le cheminement, repenser l'éclairage

Concrètement, la valorisation de Bernissart passe par :

- la mise en place d'une logique de mobilité : on privilégie l'accès à la localité par les axes nord, on dirige le visiteur vers la Grand-Place où il se stationne et a accès à des premières informations sur la localité et ses services. Le visiteur (piéton) est ensuite guidé vers le musée, l'office du tourisme, le départ de balades, le cran, ...
 - La Grand-place est aménagée afin de proposer un sens de circulation, des lieux de stationnement identifiés, des espaces de détente, ...
 - Les ruelles entre le Grand-Place et le musée sont aménagées afin d'être principalement (voir uniquement) réservées aux piétons.
 - L'espace musée et office du tourisme est aménagé afin de créer un lieu convivial où le visiteur pourra obtenir des informations, visiter, participer à des activités, partir vers des activités et se détendre.
- Soutenir la fonction d'imprégnation de l'esprit minier de Bernissart, à partir des lieux, bâtis, patrimoines emblématiques qui soutiennent le passé minier, qui crédibilisent la présence de l'iguanodon, qui concrétisent la promesse : mettre en valeur les bâtiments caractéristiques de Bernissart (ex : maison communale, alignement de maisons, corons...), soutenir la réhabilitation des bâtis privés sur base d'une charte communale, ouvrir le paysage vers des éléments liés au

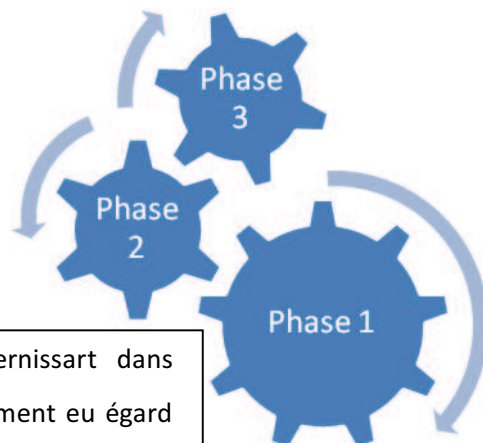
passé minier (machine à feu par ex), aménager l'espace public en étant attentif à ne pas supprimer, masquer ou faire disparaître les traces de l'esprit minier (couleurs, matériaux, végétaux, ...). Le patrimoine minier est donc valoriser comme étant des éléments du « décor » de Bernissart : on préserve ce patrimoine, on l'intègre dans le paysage, on le rend visible, présent mais on ne l'inscrit pas en tant que tel dans un développement touristique (ex : pas d'interprétation, pas de mise en scène, ...). Le patrimoine minier est un l'élément clé de l'ambiance de Bernissart, de son âme, mais pas des éléments « actifs » de la production touristique.

- Inscrire le « côté merveilleux de la découverte » dans la fonction de production et ce, à partir des lieux :
 - Qui ont une légitimité par rapport au thème : CRAN. Dans un premier temps, c'est rendre le CRAN accessible et faire rêver le visiteur sur le fait que sous ses pieds, se trouvent des dizaines d'iguanodons. Dans un second temps, c'est interpréter les lieux afin de leur donner du sens et d'éveiller le sens des visiteurs.
 - Qui incarnent la thématique : Musée. Le Musée doit pouvoir proposer une mise en situation du visiteur. L'inviter à lui aussi découvrir l'iguanodon de Bernissart. Si le visiteur veut voir des iguanodons debouts, « grandeur nature », il se rendra au musée des sciences naturelles à Bruxelles. Bernissart doit proposer au visiteur de vivre le moment magique de leur découverte.
 - Qui expriment la thématique : plaine de jeux, aire de pique-nique, parcours d'interprétation. Bernissart doit proposer des lieux accessibles par tous où les visiteurs pourront se détendre, manger, ou découvrir sur la thématique de l'iguanodon et de sa découverte.

Cette fonction de production sera développée et valorisée en prenant en considération le public-cible principal à savoir les enfants.

4. LES PHASES DE MISE EN ŒUVRE :

Le plan qualité de Bernissart tel que défini est envisagé selon trois grandes phases de mise en œuvre :



Phase 1 : inscrire Bernissart dans une stratégie d'alignement eu égard aux standards communément admis et ainsi de permettre à la destination Bernissart « d'être dans la course », d'être concurrentielle. On va principalement travailler sur les fonctions d'accueil défaillantes et donner une première impulsion au niveau des fonctions de production (offre touristique)

Phase 2 et phase 3 : initier une stratégie de différenciation qui place la destination dans une stratégie d'excellence dans ses cœurs d'activités et de cibles.

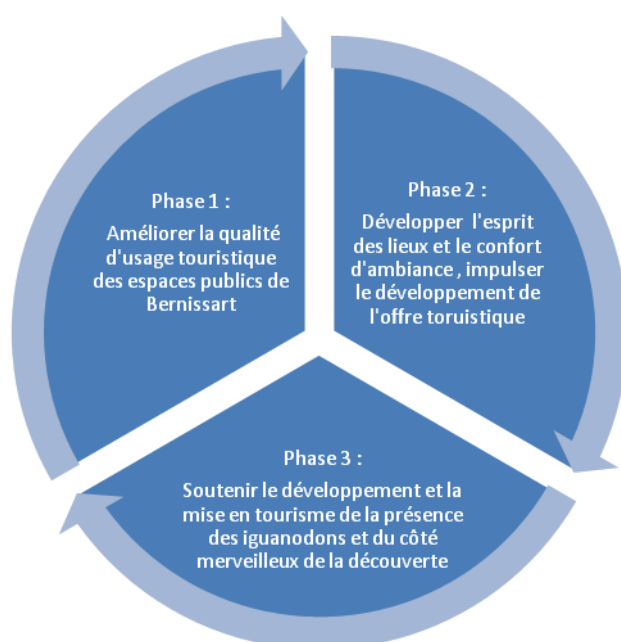




Figure 1 : Illustration de la phase 1 des interventions sur le centre de Bernissart (Source: JNC - AWP)



Figure 2 : Illustration de la phase 2 des interventions sur le centre de Bernissart (Source: JNC - AWP)



Figure 3: Illustration de la phase 3 des interventions sur le centre de Bernissart (Source: JNC - AWP)

LA PHILOSOPHIE D'AMENAGEMENT

Le plan qualité propose à la Commune une vision globale et phasée en vue de la revitalisation du centre de Bernissart. Cette dernière est spécifiquement tournée vers un développement touristique accru à travers une mise en valeur de ses atouts spécifiques, en particulier le côté merveilleux de la découverte des iguanodons et le cadre minier ayant permis cette découverte.

La revitalisation consiste donc en une série d'interventions ciblées au niveau de l'espace public, en particulier la Grand Place, les abords du musée et de l'office du tourisme, les ruelles et les rues desservant le centre du village (la rue Lotard et la rue Grande) et l'aménagement d'un parc (le Cran).

La philosophie d'aménagement réside dans des interventions s'inscrivant au mieux dans le contexte villageois. Il ne s'agit pas ici de faire du « tape-à-l'œil » ni de faire de l'espace public la principale attraction de Bernissart. L'espace public est le support, le tapis drainant guidant le public afin de lui faire vivre le côté merveilleux de la découverte des iguanodons, tandis que le cadre minier (en cela les nombreux vestiges bâtis) en est le décor, le support de « l'ambiance ».

Les aménagements se devront donc d'être sobres et contemporains, privilégiant les matériaux classiques (pierre, pavés, etc.), tout en apportant une réflexion sur l'éclairage, l'accessibilité et la sécurité des déplacements des véhicules ainsi que l'accessibilité des usagers les plus faibles (en particulier les PMR). Le mobilier urbain devra, quant à lui, apporter une note de modernité supplémentaire aux aménagements tandis que les différentes plantations auront été sélectionnées parmi des essences anciennes susceptibles d'être rencontrées dans les villages de la région à l'époque de la découverte des iguanodons.

Ces aménagements devraient en outre être soutenus par la rénovation du cadre bâti, en particulier de certains bâtiments phares tels que le complexe dont font parties le musée et l'office du tourisme, l'église ou la maison communale ainsi que par l'embellissement des façades commerciales.

SYNERGIES ET POLITIQUE COMMUNALE

Si le plan qualité concerne le village de Bernissart et plus particulièrement son pôle touristique, il convient toutefois de préciser :

- Que la philosophie de développement et la philosophie d'aménagement telles que proposées doivent être à moyen et long terme appliquées sur l'ensemble du territoire communal de Bernissart
- Que les actions relatives à la valorisation territoriale et plus particulièrement celles concernant les fonctions d'accueil du territoire et le confort d'ambiance doivent être étendues à toute la commune de Bernissart :
 - Développement de la signalisation et signalétique sur la commune
 - Politique communale globale de valorisation des espaces publics et plus particulièrement de la gestion de la place des piétons
 - Extension de la charte « fleurissement »
 - Extension de la charte « façades et vitrines commerciales »
 - Utilisation sur le territoire des gammes de mobiliers et d'éclairage
- Que le développement de la fonction touristique et de la promesse doit pouvoir également s'envisager sur un pôle plus large.

La promesse « Bernissart » ne doit pas se limiter au centre de la localité et aux services proposés (musée, cran ...). Elle doit pouvoir s'étendre à d'autres sites et spécifiques de la commune (cfr carte ci-après)

Ainsi, il est cohérent de développer des liaisons

- avec le Marais d'Harchies qui doit son existence également au passé minier de Bernissart
- avec le musée de la mine
- avec les espaces naturels (forêt, canal) afin de valoriser les caractéristiques naturelles et paysagères du territoire qui s'inscrivent dans l'identité de Bernissart

De même, la réflexion de développement « qualité » initiée sur des sites tels que le complexe Accueil/musée (cfr fiche spécifique) doit pouvoir être appliquée à d'autres lieux tels que le musée de la mine, le camping,

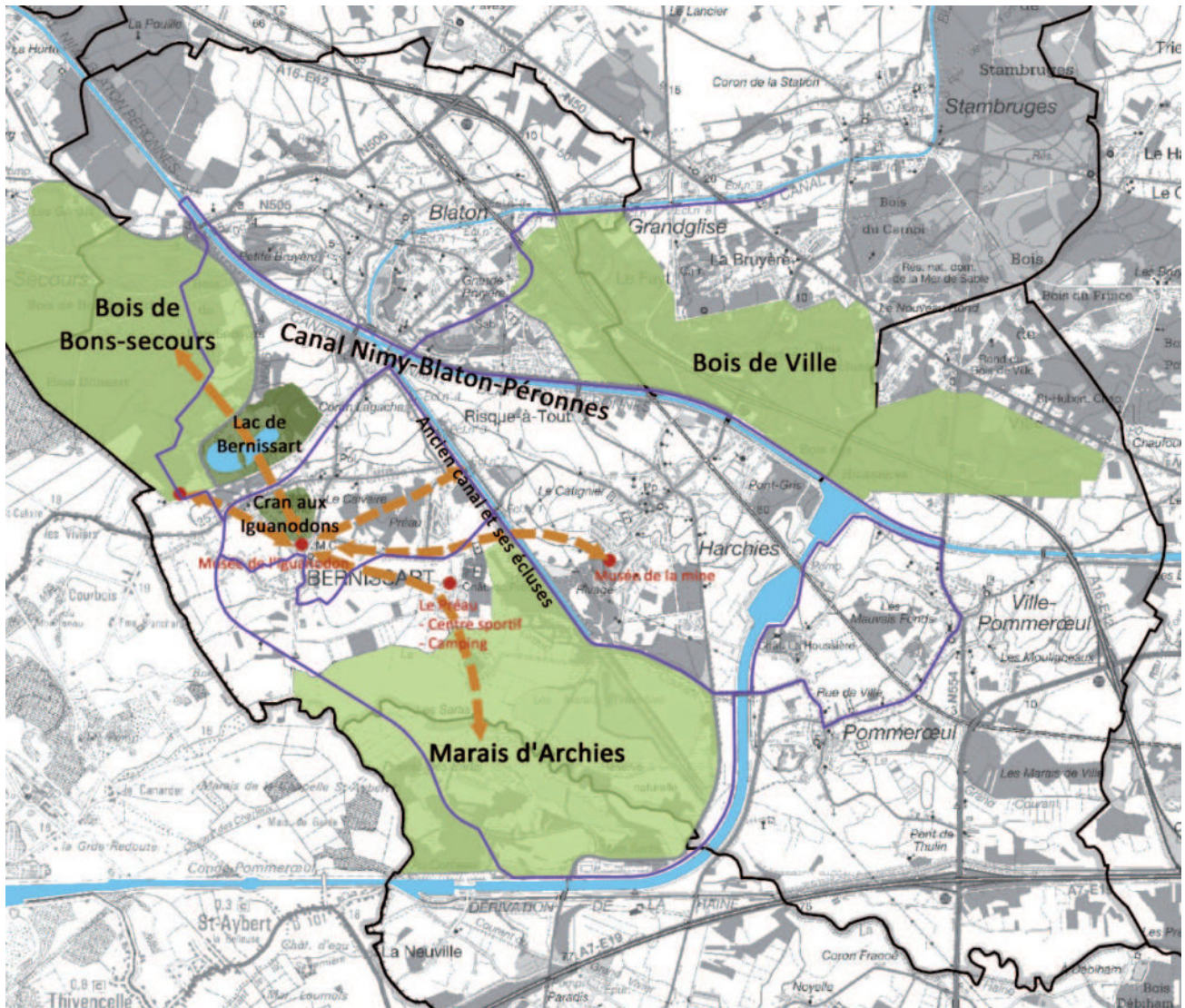


Figure 4 : Liaisons avec d'autres pôles d'attraction au sein de la commune (Source : JNC - AWP)



Le Fonds Européen de Développement Régional et la Région wallonne investissent dans votre avenir

PLAN QUALITE TOURISME DU POLE DE BERNISSART

FICHES PROJETS

PROJET 1.1	REQUALIFICATION DE LA GRAND PLACE ET DES SES ABORDS
------------	---

1. DESCRIPTION DU PROJET :

La place de Bernissart souffre d'un manque de visibilité et de lisibilité. Sa situation centrale, à proximité immédiate de la maison communale, de l'église (et du complexe dont fait partie le musée de l'iguanodon) en fait pourtant un relais important, d'une part car elle permet le stationnement pour se rendre dans l'une des institutions qui la bordent et d'autre part car son esthétique est une des « cartes de visite » les plus importantes de la commune.

A l'heure actuelle, cette place se caractérise par un stationnement sauvage (pas d'emplacements délimités), par des revêtements « routiers » (certaines parties en asphalté et le centre en béton), par du mobilier peu adapté et généralement mal localisé. Cette situation implique que le « rendement » de la place en termes de stationnement est relativement faible (on estime à ± 60 le nombre de places disponibles) tout en étant limitée dans ses fonctions de base (incompatibilité avec le rôle d'espace de rencontre d'un espace public).

Le projet prévoit donc le réaménagement de celle-ci ainsi que de ses abords (principalement le tronçon de la rue Grande qui la longe) afin de mieux rentabiliser l'espace en termes de stationnement tout en préservant des espaces de rencontre pour les piétons (où le mobilier urbain trouvera place) sous forme de parvis devant l'église et la maison communale. Il prévoit également de revoir le gabarit de la voirie et la largeur des trottoirs afin de permettre la réalisation de terrasses et de garantir des espaces de qualité pour les piétons. Enfin, il y aura lieu de profiter des travaux pour enterrer le réseau électrique.

Dans le cadre du réaménagement de la place, certains bâtiments remarquables (maison communale, église, etc.) devront être davantage mis en valeur (nettoyage des façades, mise en lumière, etc.). Par ailleurs, les façades des bâtiments (autres que les remarquables) bordant la place devraient être rénovées et uniformisées (nettoyage des façades, gamme chromatique limitée, réorganisation des baies de certains commerces, etc.) afin de donner une vision cohérente des abords de la place tout en mettant en valeur les caractéristiques spécifiques d'un village minier (cet aspect sera spécifiquement abordé dans la fiche consacrée à la politique de valorisation du bâti).

En termes de stationnement, l'objectif est que les visiteurs du musée et des différentes activités susceptibles de tourner autour du thème de l'iguanodon se parquent sur la Grand Place (d'où la nécessité de rationaliser le stationnement et d'en augmenter la lisibilité) et ainsi de limiter au maximum l'accessibilité au complexe pour les automobilistes (voir fiches concernant « l'aménagement des ruelles au centre du village » et « l'aménagement des abords du musée et de l'office du tourisme »).

Compte tenu de l'usage actuel de la place en journée, le nombre de places ne sera pas augmenté de manière significative (on prévoit 65 places, celles occupées en journée par les visiteurs étant utilisées par les habitants en soirée). La place sera structurée par des stries perpendiculaires dessinant un damier de 10 m x 10 m. Les véhicules stationneront (une case correspondant à quatre emplacements) de part et d'autre d'une allée centrale occupant les cases centrales du damier. Un accès est prévu dans l'axe du cimetière, tandis qu'un second accès est prévu au niveau du parvis devant la maison communale.

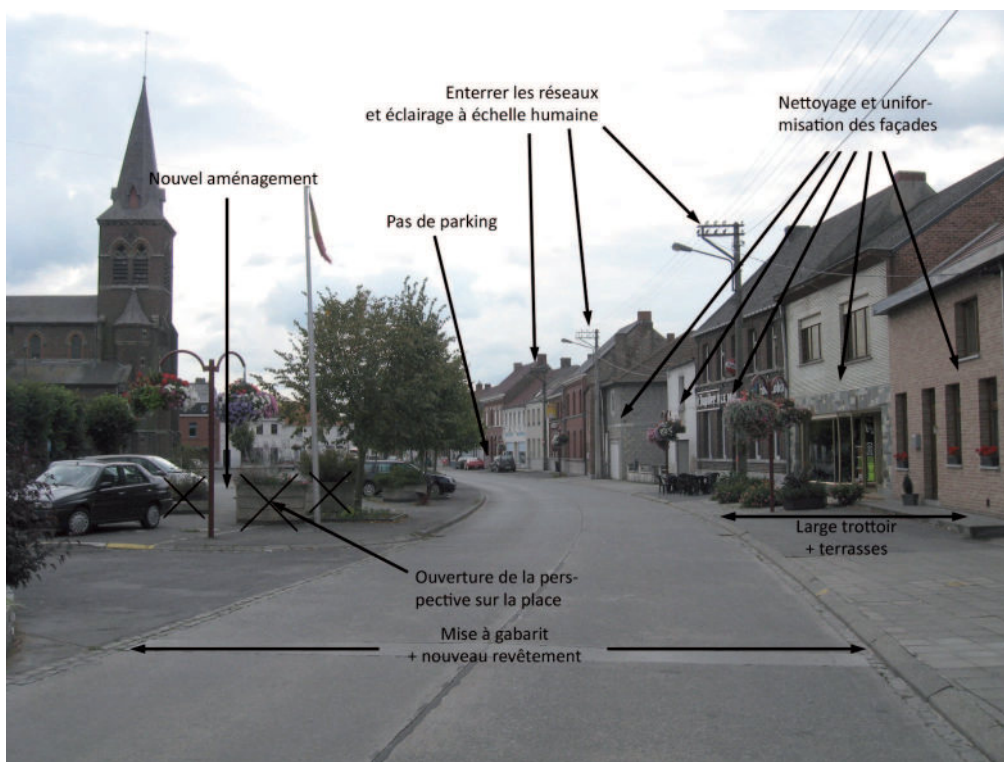
La philosophie d'aménagement réside dans des interventions sobres et contemporaines, privilégiant les

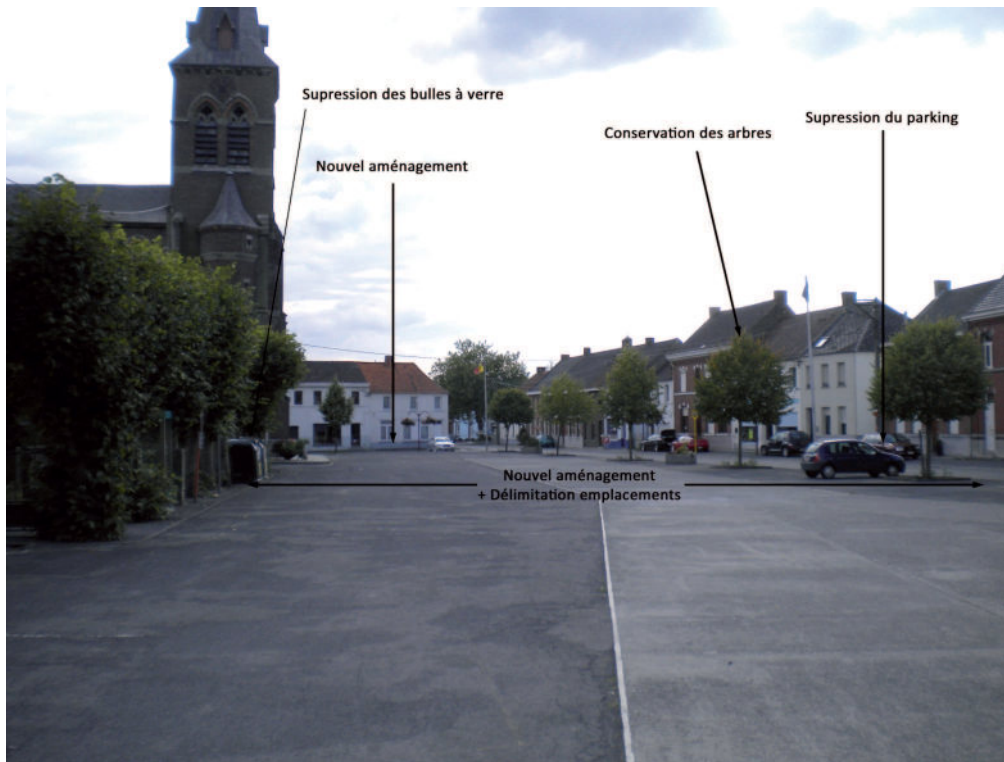
matériaux classiques. Deux types de revêtements sont prévus, de l'asphalte pour les cases du damier correspondant au parking (afin de limiter le coût de la place) et de la pierre bleue pour les parvis devant l'église et la maison communale. Les stries seront, quant à elles, réalisées pavés de béton de teinte beige/ocre.

Les arbres qui bordent actuellement la place devraient être conservés tandis qu'une série d'arbres palissés fermeront la place du côté du cimetière.

En synthèse, la valorisation sera mise en oeuvre par :

- ◆ La réorganisation du stationnement
- ◆ La réorganisation de l'espace public
- ◆ de nouveaux revêtements
- ◆ du nouveau mobilier
- ◆ de nouvelles plantations
- ◆ un nouvel éclairage





2. LOCALISATION

La Grand Place est située au cœur du village de Bernissart. Elle s'étale longitudinalement du Nord au Sud, à l'Est de la rue Grande.



3. PUBLIC CONCERNE :

L'ensemble des usagers (riverains, commerçants, touristes...) profitera d'un parking aisément accessible en plein centre du village et connecté au musée de l'iguanodon, au Cran et à d'autres vestiges (corons, machine à feu, terrils, etc.) ayant une attractivité touristique par des liaisons piétonnes commodes et incitant à la flânerie. Par ailleurs, le cadre de vie des riverains sera nettement amélioré, ce qui permettra d'améliorer l'image de Bernissart aux yeux des touristes.

4. CONTRIBUTION DU PROJET A LA CONCRETISATION DU PROJET DE VALORISATION TOURISTIQUE

Le réaménagement de la place permettra d'une part de concentrer l'offre en stationnement en un seul point identifiable par tous (et donc d'éviter d'amener les voitures à l'intérieur du complexe) et d'autre part d'améliorer l'image de Bernissart lors du premier contact avec le visiteur en renforçant la convivialité.

5. PHASAGE :

PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	ACTION TRANSVERSALE
----------------	----------------	----------------	----------------------------

6. MOYENS A MOBILISER :

Démolitions - terrassement et mise en CET inclus	Voirie	1.400 m ² x 30 €/m ² = 42.000 € HTVA
	Trottoirs	600 m ² x 25 €/m ² = 15.000 € HTVA
	Place	3.750 m ² x 30 €/m ² = 112.500 € HTVA
Sous-fondations		5.760 m ² x 10 €/m ² = 57.600 € HTVA
Fondations		5.760 m ² x 15 €/m ² = 86.400 € HTVA
Revêtements	Voirie (asphalte)	1.200 m ² x 35 €/m ² = 42.000 € HTVA
	Trottoirs (pavés de béton)	760 m ² x 45 €/m ² = 34.200 € HTVA
	Place (pavés de béton + pierre naturelle)	1.650 m ² x 55 €/m ² = 90.750 € HTVA
	Place (pavés de béton + asphalte)	1.350 m ² x 40 €/m ² = 54.000 € HTVA
	Autre (dolomie, gravier, pavés de béton)	800 m ² x 45 €/m ² = 36.000 € HTVA
Eléments linéaires - fondations incluses	Bordure et filet d'eau (béton)	350 m x 60 €/m = 21.000 € HTVA
Avaloirs – raccordement au réseau existant		175 m x 85 €/m = 14.875 € HTVA
Plateaux		2 x 70 m ² x 80 €/m ² = 11.200 € HTVA
Eclairage public	Enterrement réseau de distribution électrique	175 m x 125 €/m = 21.875 € HTVA
	Nouvel éclairage sur mât - tous les 20 m	18 pcs x 2.200 €/pc = 39.600 € HTVA
Mobilier urbain	bancs	6 pcs x 1.500 €/pc = 9.000 € HTVA
	poubelles	6 pcs x 1.200 €/pc = 7.200 € HTVA
	potelets	68 pcs x 280 €/pc = 19.400 € HTVA
Plantations	Arbres 20/25	15 pcs x 500 €/pc = 7.500 € HTVA
TOTAL		722.100 € HTVA
Frais d'étude (architectes, paysagistes, etc.)		8 %
Imprévus		10 %

7. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES PROJET :

- ◆ Aménagement des ruelles du centre du village – LOT 1
- ◆ Aménagement des abords du musée et de l'office du tourisme – LOT 2
- ◆ Valorisation de l'espace vert (Cran) – LOT 2
- ◆ Aménagement de la rue Lotard et de la rue Grande – LOT 2

- ◆ Rénovation de la maison communale – LOT 2
- ◆ Création de liaisons cyclistes et piétonnes – LOT 3
- ◆ Amélioration de la signalisation vers Bernissart / Amélioration de la signalétique touristique – LOT 3

8. PARTENARIATS ENVISAGES :

- ◆ Les riverains
- ◆ Les commerçants
- ◆ Le service voyer
- ◆ Le SPW – DGO1 (travaux subsidiés)
- ◆ Le SPW – DGO4 (Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture et Fonctionnaire délégué de Mons)
- ◆ IBSR

9. SOURCES DE FINANCEMENT :

Sources de financement :

- ◆ FEDER
- ◆ Le SPW – DGO1 (travaux subsidiés)
- ◆ LE SPW – DGO3 (Développement rural)

10. CALENDRIER DE REALISATION :

Phases administratives à suivre en parallèle	
Réalisation et adoption d'un cahier des charges pour l'appel à auteur de projet par le conseil communal	2 mois
Choix de l'auteur de projet et notification	2 mois
Réunion de lancement, définition du périmètre et levé de géomètre	1 mois
Phase 1: établissement de l'esquisse	1 mois
Phase 2: établissement de l'avant-projet	4 mois
Avis de la CCATM, du Fonctionnaire délégué et des impétrants	2 mois
Adoption par le conseil communal	1 mois
Phase 3: établissement du dossier de demande de permis d'urbanisme	2 mois
Phase 4: établissement du dossier d'exécution et d'adjudication	3 mois
Phase 5 : analyse des offres et notification début travaux	1 mois
TOTAL	19 mois
Travaux d'exécution	pour mémoire

11. CONTRAINTES IDENTIFIEES OU CONDITIONS PREALABLES :

- ◆ Néant

12. ILLUSTRATIONS DU PROJET :

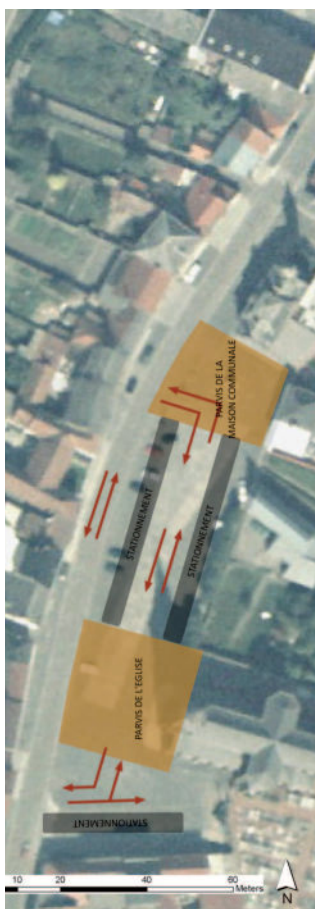


Figure 1 : Schéma de principe pour l'aménagement de la Place

Figure 2 : Projet d'aménagement de la Grand Place (Source: JNC-AWP)



Figure 3: Croquis illustrant l'ambiance de la nouvelle place et de ses abords (rue et trottoir) (Source : JNC-AWP)



Figure 4: Croquis illustrant le centre de la Grand Place (Source: JNC-AWP)



Le Fonds Européen de Développement Régional et la Région wallonne investissent dans votre avenir

PLAN QUALITE TOURISME DU POLE DE BERNISSART

FICHES PROJETS

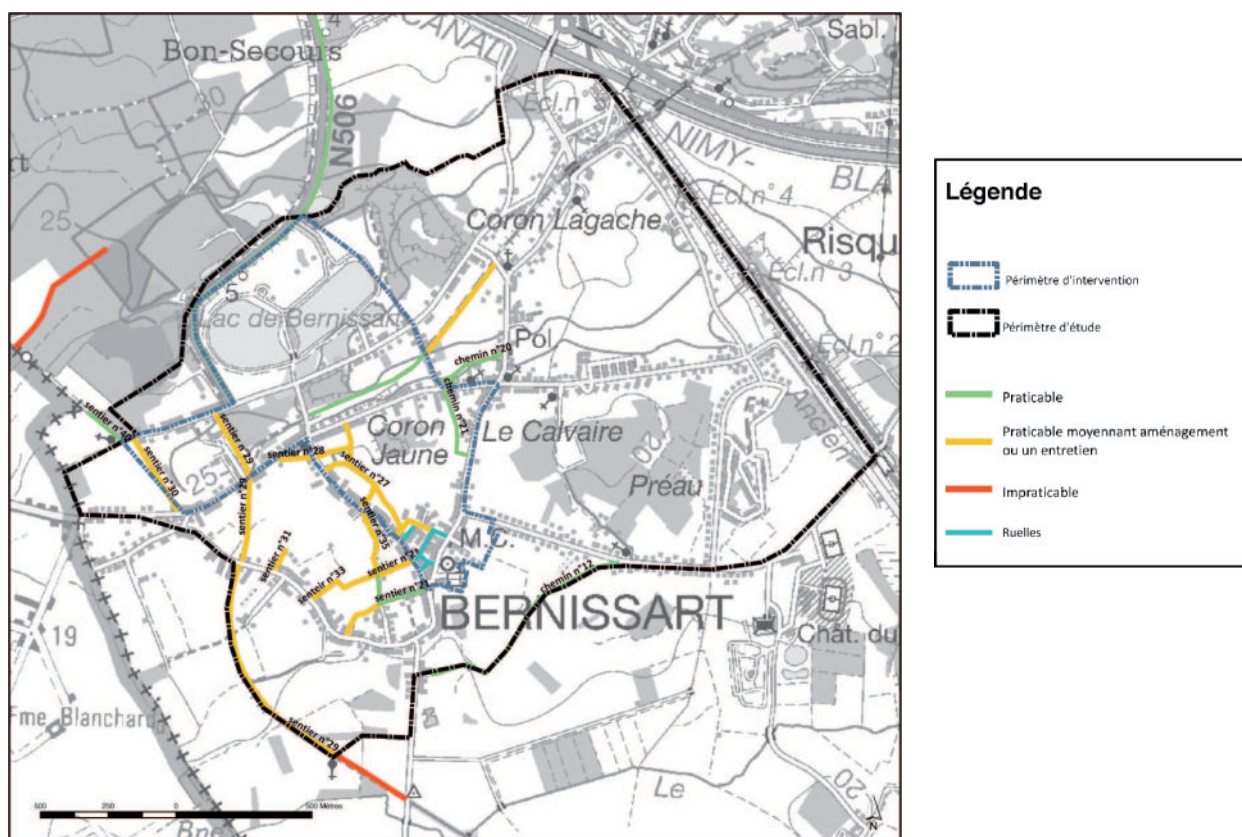
PROJET 1.2

AMENAGEMENT DES RUELLES AU CENTRE DU VILLAGE

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Le centre de Bernissart est desservi par un réseau important de ruelles et de sentiers qui animent le cœur du village tout en offrant des alternatives aux déplacements le long des voiries principalement occupées par les voitures. Elles permettent, entre autre, de connecter le musée et les différents services (école, Agence de Développement Local, office du tourisme, maison de l'emploi, etc.) à la place et aux rues adjacentes.

Malheureusement, la plupart sont peu aménagées, voire impraticables. Certaines ruelles sont, en outre, accessibles aux véhicules motorisés.



Figures 1: Localisation des ruelles et des sentiers (Source: IDETA – Atlas des chemins, données fournies par la commune dans le cadre du projet « un sentier qui ne manque pas de Cran »)

Le projet prévoit donc l'aménagement des ruelles du centre du village. Dans un second temps, les sentiers qui élargissent le réseau de voies lentes constitué par les ruelles principalement vers l'Ouest et vers le Nord devront à leur tour être réaffectés (leur réfection sera prise en charge par d'autres fiches projets telles que celles concernant la « Valorisation de l'espace vert (Cran) » ou la « Création de liaisons cyclistes et piétonnes ». Il s'agit de les rendre plus accueillantes et plus sécurisantes pour les usagers lents. Compte tenu de la présence de garages dans certaines d'entre elles et de la présence d'une école au cœur de l'îlot, il ne

JNC-AWP - Traces TPI

sera pas possible de les rendre totalement piétonnes. Certaines (le tronçon de la ruelle des Médecins donnant sur la rue Lotard et la ruelle servant actuellement d'accès à l'école et au parking du musée) devront rester accessibles aux véhicules motorisés. Elles seront à sens unique et aménagées en espace partagé, c'est-à-dire des espaces où aucune distinction n'est faite entre les zones réservées aux piétons et aux automobilistes de telle manière que les piétons seront prioritaires à tout moment.

L'aménagement consiste donc principalement dans la pose de nouveaux revêtements de type pavés de béton de teinte beige/ocre et d'un filet d'eau central en pierre bleue. Les pavés assureront la continuité entre la Grand Place et les trottoirs des rues Grande et Lotard et les abords du musée de l'iguanodon. Un second aspect de l'aménagement des ruelles consiste dans leur verdurisation. Des parterres seront aménagés le long des murs les bordant et des plantes anciennes (roses trémières, hortensias, etc.) y seront plantées pour agrémenter l'espace et rappeler les usages du passé (ces dernières étaient en effet couramment rencontrées dans les villages avant que les rues et ruelles soient asphaltées). Enfin, un éclairage adapté (type éclairage encastré, éclairage indirect des murs) et des barrières ou des potelets seront placés.



Figures 2: Ruelles donnant accès au musée à mettre en valeur (Source: JNC-AWP)

En synthèse, la valorisation sera mise en oeuvre par :

- ◆ de nouveaux revêtements
- ◆ la rénovation des murs
- ◆ l'enfouissement des réseaux
- ◆ la limitation de l'accessibilité aux véhicules motorisés
- ◆ la verdurisation
- ◆ un nouvel éclairage

2. LOCALISATION :

Les ruelles sont principalement localisées aux abords de la Grand Place et tissent un réseau de connexions entre le complexe, auquel appartient le musée, et les rues adjacentes.



3. PUBLIC CONCERNE

Les riverains ainsi que les touristes bénéficieront d'axes piétonniers directs et confortables renforçant et facilitant les échanges entre la Grand Place et les équipements (dont le musée) situés à l'intérieur de l'îlot compris entre la rue Grande et les rues Lotard et de Valenciennes. Ces derniers seront, en outre, davantage mis en valeur grâce à la plus grande lisibilité des ruelles.

4. CONTRIBUTION DU PROJET A LA CONCRETISATION DU PROJET DE VALORISATION TOURISTIQUE

Les itinéraires de promenade stimulent la découverte touristique des patrimoines historiques et naturels. Les ruelles permettent un accès convivial depuis la Grand Place vers le musée de l'iguanodon, vers le Cran et au-delà vers d'autres vestiges ayant une légitimité par rapport au thème de l'iguanodon.

5. PHASAGE :

PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	ACTION TRANSVERSALE
----------------	----------------	----------------	--------------------------------

6. MOYENS A MOBILISER :

Démolitions - terrassement et mise en CET inclus

2.230 m² x 25 €/m² = 55.750 € HTVA

Mobilier urbain (potelets)	7 pcs x 280 €/pc = 1.960 € HTVA
Plantations	700 m2 x 30 €/m2 = 21.000 € HTVA
TOTAL	250.210 € HTVA
Frais d'étude (architectes, paysagistes, etc.)	8 %
Imprévus	10%

7. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES PROJET :

- ◆ Requalification de la Grand Place et de ses abords – LOT 1
- ◆ Aménagement des abords du musée et de l'office du tourisme – LOT 2
- ◆ Valorisation de l'espace vert (Cran) – LOT 2
- ◆ Aménagement de la rue Lotard et de la rue Grande – LOT 2
- ◆ Valorisation du musée et mise en réseau des lieux qui ont une légitimité avec le thème de l'iguanodon – LOT 3
- ◆ Création de liaisons cyclistes et piétonnes – LOT 3
- ◆ Amélioration de la signalisation vers Bernissart / Amélioration de la signalétique touristique – LOT 3

8. PARTENARIATS ENVISAGES :

- ◆ Les riverains
- ◆ Le CGT
- ◆ Le service voyer
- ◆ Le SPW – DGO1 (travaux subsidiés)
- ◆ Le SPW – DGO1 (direction de la mobilité lente)

9. SOURCES DE FINANCEMENT:

Sources de financement :

- ◆ FEDER
- ◆ SPW – DGO1 (PICVert)
- ◆ SPW – DGO2 (Crédits d'impulsion)
- ◆ SPW – DGO3 (développement rural)

10. CALENDRIER DE REALISATION :

Réalisation et adoption d'un cahier des charges pour l'appel à auteur de projet par le conseil communal	2 mois
Choix de l'auteur de projet et notification	2 mois
Réunion de lancement, définition du périmètre et levés de géomètre	1 mois
Phase 1: établissement de l'esquisse	1 mois
Phase 2: établissement de l'avant-projet	3 mois
Avis de la CCATM et des impétrants	1 mois
Adoption par le Conseil communal	1 mois
Phase 3: établissement du dossier de demande de permis d'urbanisme	2 mois
Phase 4: établissement du dossier d'exécution et d'adjudication	2 mois
Phase 5 : analyse des offres et notification début travaux	1 mois
TOTAL	16 mois
Exécution des travaux de réfection des ruelles	12 mois
Exécution des travaux de réfection des sentiers	Pour mémoire





Le Fonds Européen de Développement Régional et la Région wallonne investissent dans votre avenir

PLAN QUALITE TOURISME DU POLE DE BERNISSART

FICHES PROJETS

PROJET 2.1	AMENAGEMENT ET VALORISATION DES ABORDS DU MUSEE ET DE L'OFFICE DU TOURISME : COMPLEXE MUSEAL
------------	---

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Les lieux qui portent la fonction touristique de Bernissart (bureau d'accueil et musée) souffrent d'un manque de visibilité et d'attractivité.

Cette situation est d'autant plus importante pour le Musée qui bien que situé en plein cœur de la localité, semble « noyé » dans un complexe regroupant une série de services (Agence de Développement Local, maison de l'emploi, croix rouge, Office National de l'Enfance, Agence Locale pour l'Emploi ainsi qu'une école). Une des faiblesses du musée (qui pourrait devenir un atout) est donc sa situation en intérieur d'îlot, elle le rend peu visible et laisse souvent le visiteur perplexe quant à l'endroit où il doit stationner, à qui s'adresser, etc. Par ailleurs, ses abords sont actuellement un espace peu ou pas aménagé et accessible en voiture bien que difficile à trouver lors d'une première visite

Il en est de même de deux lieux importants en matière d'accueil et d'activités touristiques à savoir l'aire de pique-nique et la plaine de jeux. Tout deux, cachés derrière de hautes grilles, ne sont pas clairement identifiés et ne sont accessibles que via le musée.

Incontestablement les fonctions présentes et potentielles départ de balades, de parcours d'interprétation, mais aussi vers le site majeur de Bernissart à savoir, le Cran, font de ce site un lieu incontournable dans la qualité de la destination Bernissart.

En termes de mobilité, il y a lieu de tenir compte de la nécessité de pouvoir accéder au cœur du complexe en voiture (afin de permettre aux parents de déposer leurs enfants et de permettre aux services de secours d'intervenir en cas de nécessité). Cependant, l'espace manque de structure et le nombre d'accès est trop important.

Une logique de mobilité touristique doit donc être organisée : on invite les visiteurs à se stationner sur la Grand Place. Ils sont ensuite dirigés vers le complexe muséal via les ruelles.



Le projet prévoit de repenser l'ensemble du complexe et de valoriser certains de ces espaces et fonctions touristiques, à savoir :

Phase 1 : le réaménagement des abords du bureau d'accueil.



L'aménagement des abords de l'office du tourisme. Celui-ci manque lui aussi de visibilité et d'attractivité (muret l'imitant l'accès, revêtements vétustes, pas de végétation, pas de mobilier urbain, etc.). Par ailleurs, bien que situé à proximité du musée, il n'est pas « connecté » à celui-ci (leur relation n'est pas évidente). Le projet prévoit donc le réaménagement de l'avant-cour de l'office du tourisme (pavage en pavés de béton de teinte claire dans la continuité des ruelles et des trottoirs), l'ouverture de celle-ci (remplacement du muret par un escalier permettant d'absorber la différence de niveau entre la ruelle des Médecins et la cour) et la mise en relation avec le musée de l'iguanodon au travers des aménagements de la ruelle les reliant ainsi qu'à travers l'ouverture de la plaine de jeux et de l'espace de pique-nique.

Comme précisé ci-avant, ces deux derniers espaces sont des lieux importants au niveau de la qualité de l'accueil de Bernissart. Or, actuellement leur existence est peu connue (on peut passer à côté de l'espace pique-nique s'en l'identifier comme tel) et leur accès est très limité. Il convient donc de pouvoir (tout en maintenant les grilles si la commune le souhaite) créer des ouvertures qui permettent de rejoindre les espaces sans passer par le musée et donc directement depuis la ruelle des Médecins et la rue Grande. Ces deux espaces devront également être identifiés via des enseignes spécifiques.

Phase 2 : le réaménagement de l'arrière du complexe.



Mise en valeur de l'arrière du complexe au travers d'aménagements et dans la continuité de ceux qui auront été réalisés dans les ruelles et de ceux de la Grand Place (elle aussi réaménagée).

L'accès aux véhicules motorisés sera limité à deux ruelles : celle servant actuellement d'accès à l'école et au parking du musée et la ruelle des Médecins longeant le labyrinthe du musée (où plusieurs garages doivent pouvoir être accessibles). Elles seront à sens unique et seront des espaces partagés, c'est-à-dire des espaces où aucune distinction n'est faite entre les zones réservées aux piétons et aux automobilistes et où le piéton est prioritaire. Quant au stationnement, il sera interdit devant le musée et limité à un dépose-minute au niveau de l'école. Le stationnement étant concentré sur la Grand Place, d'une part afin de le rendre clairement identifiable et d'autre part pour libérer au maximum les ruelles et les abords du musée (une signalétique adaptée devra être mise en place afin de guider les visiteurs – voir la fiche concernant « la mise en place d'une signalétique intra-Bernissart »). Enfin, ces aménagements devront permettre une transition « naturelle » avec le Cran aux iguanodons.

La valorisation se fait par la réalisation d'une série de petites places qui structurent l'espace et qui servent d'articulation entre les différents bâtiments du complexe. Les matériaux utilisés seront identiques à ceux utilisés pour les ruelles et la Grand Place, à savoir principalement les pavés de béton de teinte claire, la pierre bleue et l'asphalte.

Le projet passera également, dans la mesure du possible par un traitement des façades des bâtiments du complexe (en particulier le musée de l'iguanodon et l'office du tourisme), la mise en place d'enseignes.

En ce qui concerne la façade du musée, nous préconisons un traitement de façade qui s'inscrit dans sa valorisation scénographique (cfr phase 3). Ainsi, afin de soutenir « le côté merveilleux et étrange de la découverte de l'iguanodon », nous proposons de faire du musée un « boîte », un lieu « sombre » où l'on va découvrir l'iguanodon. Le traitement de la façade se fait alors dans des teintes foncées (proposition : noir).

La valorisation sera mise en œuvre par :

- ◆ de nouveaux revêtements

- ◆ la limitation de l'accessibilité aux véhicules
- ◆ du nouveau mobilier
- ◆ de nouvelles plantations
- ◆ un nouvel éclairage

Phase 3 : le développement d'un complexe global.



Il convient de développer le site musée, plaine, aire de pique-nique, bureau d'accueil et cheminement vers le CRAN comme un ensemble cohérent et non plus dans une logique de juxtaposition d'activités. Le Musée, le Cran, la plaine de jeux, ... sont complémentaires et doivent inviter le visiteur à aller d'un site à l'autre. Les lieux doivent entrer en résonance.

Cette phase propose d'organiser la cohérence au niveau du complexe à savoir :

- une cohérence architecturale : aménagement de l'ensemble en un seul bâtiment. Création d'une jonction entre le bureau d'accueil et le musée. Cette jonction serait un passage vitré qui permettrait également d'avoir accès à la plaine de jeux et à l'espace pique-nique.
- Une cohérence scénographique : de l'accueil au musée, l'ensemble est aménagé afin de proposer aux visiteurs de partir à la découverte de l'iguanodon. Après l'espace vitré, le passage devient plus sombre, le visiteur a l'impression de descendre, il découvre les richesses du sous-sol et à la fin, il découvre l'iguanodon couché sous terre (le visiteur est dans la peau des mineurs qui ont fait cette découverte).
- Une cohérence de gestion : un seul lieu d'accueil (situé dans les bâtiments actuels de l'office du tourisme, des bureaux communs)

Parallèlement à la redéfinition de la scénographie du musée et du cheminement dans le complexe, la plaine de jeux et l'espace pique-nique, seront scénographiés afin de concevoir un endroit accueillant, accessible facilement où les familles et les enfants pourront passer un bon moment sur le concept « à la recherche et à la découverte de l'iguanodon de Bernissart » :

- Suppression des éléments qui sont hors propos : mammouth
- Mise en place de bacs à sable où l'enfant doit creuser pour trouver l'iguanodon
- Des jeux verticaux sous forme de cubes à tourner : l'enfant doit utiliser des animaux qu'il connaît pour reconstituer l'iguanodon

2. LOCALISATION :

Le musée est localisé au cœur du village au sein d'un ensemble de bâtiments situés au sein d'un îlot délimité par les rues de Valenciennes, Lotard et Grande. Il est, en outre, situé à quelques centaines de mètres du Cran aux iguanodons qui constitue la majeure partie du cœur de l'îlot.

L'office du tourisme appartient au même ensemble de bâtiments que celui auquel appartient le musée, cependant il est excentré et participe d'avantage à la vie de la rue Lotard (bien que relié au cœur de l'îlot par la ruelle des Médecins)



3. PUBLIC CONCERNE :

L'ensemble des usagers (riverains, commerçants, touristes...) profitera des aménagements aux abords du musée et de l'office du tourisme d'une part car il s'agit d'un espace public et que le cadre de vie des riverains en sera amélioré, et d'autre part car l'image de Bernissart sera améliorée aux yeux des touristes et des riverains eux-mêmes. Enfin, ces aménagements (ainsi que ceux des ruelles et de la Grand Place) permettront de clarifier les cheminements et le stationnement.

4. CONTRIBUTION DU PROJET A LA CONCRETISATION DU PROJET DE VALORISATION TOURISTIQUE :

Le projet permettra de rendre plus visible le musée et de l'office du tourisme (grâce aux cheminements plus fluides) et de mettre en valeur ceux-ci au travers des aménagements de l'espace public (éclairage, revêtements, plantations, etc.) Au final, il permettra d'améliorer l'image de Bernissart aux yeux des visiteurs en renforçant la convivialité des lieux.

5. PHASAGE :

Cfr cartes

6. MOYENS A MOBILISER :

Aménagement des abords

Démolitions - terrassement et mise en CET inclus	5.680 m ² x 25 €/m ² = 142.000 € HTVA
--	---

Sous-fondation	5.200 m ² x 10 €/m ² = 52.000 € HTVA
----------------	--

Fondation	5.200 m ² x 15 €/m ² = 78.000 € HTVA
-----------	--

Revêtements (pavés de béton et pierre naturelle)	5.200 m ² x 55 €/m ² = 286.000 € HTVA
--	---

Avaloirs – raccordement au réseau existant	240 m x 85 €/m = 20.400 € HTVA
--	--------------------------------

Eclairage public	Nouvel éclairage sur mât	20 pcs x 2.200 €/pc = 44.000 € HTVA
	Bornes lumineuses	10 pcs x 1.500 €/pc = 12.000 € HTVA

Mobilier urbain	Bancs	8 pcs x 1.500 €/pc = 12.000 € HTVA
	Poubelles	8 pcs x 1.200 €/pc = 9.600 € HTVA
	Potelets	27 pcs x 280 €/pc = 7.560 € HTVA

Plantations	Arbres 20/25	19 pcs x 500 €/pc = 9.500 € HTVA
	Végétation	530 m ² x 25 €/m ² = 13.250 € HTVA

TOTAL	686.310 € HTVA
--------------	-----------------------

Frais d'étude (architectes, paysagistes, etc.)	8 %
--	-----

Imprévus	10 %
----------	------

Rénovation des façades

Rénovation des façades du musée	1.500 m ² x 300 €/m ² = 450.000 € HTVA
---------------------------------	--

Rénovation des façades de l'office du tourisme	450 m ² x 300 €/m ² = 135.000 € HTVA
--	--

Réalisation de la galerie	120 m ² x 1.000 €/m ² = 120.000 € HTVA
---------------------------	--

Rénovation des façades de l'ancien réfectoire	1.000 m ² x 300 €/m ² = 300.000 € HTVA
---	--

Frais d'étude (architectes, ingénieurs, etc.)	10 %
---	------

Imprévus	10 %
----------	------

TOTAL	1.206.000 € HTVA
--------------	-------------------------

Redéfinition d'une scénographie pour le musée

Mise en œuvre de la nouvelle scénographie	1.800 m ² x 2.000 €/m ² = 3.600.000 € HTVA
---	--

Frais d'étude (scénographe, architectes, etc.)	10 %
Imprévus	10 %
TOTAL	4.320.000 € HTVA

7. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES PROJET :

- ◆ Requalification de la Grand Place et de ses abords – LOT 1
- ◆ Aménagement des ruelles du centre du village – LOT 1
- ◆ Ouverture de la plaine de jeux et de l'espace pique-nique – LOT 1
- ◆ Mise en place d'une signalétique intra-Bernissart – LOT 1
- ◆ Valorisation de la plaine de jeux – LOT 2
- ◆ Valorisation de l'espace vert (Cran) – LOT 2
- ◆ Mise en tourisme du Cran – LOT 3
- ◆ Valorisation du musée – LOT 3
- ◆ Mise en réseau des lieux qui ont une légitimité avec le thème de l'iguanodon – LOT 3

8. PARTENARIATS ENVISAGES :

- ◆ Le musée de l'iguanodon
- ◆ L'office du tourisme
- ◆ Le service voyer
- ◆ Le SPW – DGO4 (Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture)
- ◆ Le SPW – DGO5 (travaux subsidiés)

9. SOURCES DE FINANCEMENT :

Sources de financement :

- ◆ FEDER
- ◆ Le SPW – DGO4 (Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture)
- ◆ Le SPW DGO5 (Travaux subsidiés)
- ◆ La SRWT

10. CALENDRIER DE REALISATION :

Phases administratives à suivre en parallèle	
Réalisation et adoption d'un cahier des charges pour l'appel à auteur de projet par le conseil communal	2 mois
Choix de l'auteur de projet et notification	2 mois
Réunion de lancement, définition du périmètre et levé de géomètre	1 mois
Phase 1: établissement de l'esquisse	1 mois
Phase 2: établissement de l'avant-projet	3 mois
Avis de la CCATM	1 mois
Adoption par le conseil communal	1 mois
Phase 3: établissement du dossier de demande de permis d'urbanisme	2 mois
Phase 4: établissement du dossier d'exécution et d'adjudication	2 mois
TOTAL	16 mois
Travaux d'exécution	pour mémoire

11. CONTRAINTES IDENTIFIEES OU CONDITIONS PREALABLES :

- ◆ Réalisation des travaux d'aménagement des ruelles et de la Grand Place

12. ILLUSTRATIONS DU PROJET :

Figure 1: Schéma d'aménagement des abords du musée (Source: JNC-AWP)



Figure 2 : Illustration des aménagements des abords du musée de l'iguanodon (Source : JNC-AWP)



Figure 3 : Illustration des aménagements aux abords de l'office du tourisme (Source : JNC-AWP)



Le Fonds Européen de Développement Régional et la Région wallonne investissent dans votre avenir

PLAN QUALITE TOURISME DU POLE DE BERNISSART

FICHES PROJETS

PROJET 2.2	VALORISATION DE L'ESPACE VERT (CRAN)
------------	--------------------------------------

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Un des atouts majeurs de Bernissart du point de vue touristique consiste dans le fait que des iguanodons y ont été découverts et que tous les squelettes n'ont pu être extraits. Il reste donc des iguanodons dans le sous-sol du village et plus particulièrement au niveau du Cran. Cet aspect participe largement au « côté merveilleux de la découverte ». Or, il n'est, à ce jour, pas exploité en tant qu'attraction touristique. Par ailleurs, l'intérieur de l'îlot où se trouve le cran aux iguanodons est un espace vert peu visible depuis les rues adjacentes et peu ou pas mis en valeur.

Le projet prévoit donc l'aménagement et la valorisation de cet espace vert avec pour objectif la valorisation du « côté merveilleux de la découverte ». La valorisation du Cran est une des conditions de réussite du développement touristique de Bernissart. Il est le lieu majeur de la localité, celui qui permet aux visiteurs de rêver. Le musée est quant à lui l'élément complémentaire. Il permet de prolonger la découverte, d'étendre la visite et le sujet.

Outre les aménagements paysagers permettant de faire de cet espace un parc ouvert aux visiteurs et aux riverains, il y a lieu de « mettre en scène » le cran afin de le rendre attractif pour les touristes intéressés par la thématique de l'iguanodon.

Enfin, le parc devra être relié de la manière la plus naturelle possible au musée afin que l'un et l'autre s'enrichissent de l'attrait de l'autre. Il sera également la plaque tournante permettant de rallier d'autres vestiges historiques ayant une légitimité avec la thématique de l'iguanodon.

L'aménagement du parc devrait être réalisé en trois phases :

Phase 1 :

La phase 1 consiste principalement dans la réfection du sentier n°27 qui correspond au projet « Un sentier qui ne manque pas de cran » (projet ayant obtenu une subvention en date du 12 juillet 2009 dans le cadre de l'opération pilote « Entretien et aménagement de cheminements sécurisés 2008/2009 »). Cette réfection consiste dans l'élargissement du sentier (le sentier devrait avoir une largeur moyenne de 2 m), dans la pose d'un revêtement adapté aux modes doux (du type dolomie) et dans la mise en place de nouvelles clôtures (cette intervention est à mettre en relation avec la fiche projet « Création de liaisons cyclistes et piétonnes » dans laquelle des schémas d'aménagements de principe sont développés).

Afin de proposer dès cette phase au visiteur de rêver au fait que sous ses pieds se trouvent des iguanodons, il conviendra soit d'installer un panneau d'information soit (solution à privilégier) éditer un petit feuillet (Triptyque A4) qui apporte des informations au visiteur mais sous forme interactive (interactivité graphique, jeux, ...).

Phase 2 :

La phase 2 se réalise en deux temps :

Le premier temps se matérialise par la réalisation d'un plan d'interprétation du site. Le cran est une des composantes potentielles importantes de l'offre touristique de Bernissart. Pour soutenir le développement de la destination « Bernissart » et de ses fonctions de production, il convient de mettre en place pour le cran un véritable plan d'interprétation. L'aménagement et l'équipement ne font pas le produit. Il faut que le cran propose aux visiteurs de vivre une véritable expérience liée à la promesse du territoire. Le plan d'interprétation va donc définir comment valoriser le site, quels produits à mettre en place afin de proposer des activités complémentaires à celles présentes au musée, le type d'aménagement paysagers à réaliser, ... Le plan d'interprétation doit permettre de donner du sens au lieu, à la thématique, de donner du « corps » à la promesse mais aussi et surtout de valoriser les sens des visiteurs.

Le plan d'interprétation doit permettre de « valoriser le côté merveilleux de la découverte qui a été faite à Bernissart », ainsi, le parcours découverte mis en place pourrait proposer de jouer entre le sous-sol (mines, la présence encore actuelle des iguanodons) et le haut (un animal grand et imposant).

Ainsi, à titre d'exemple, l'interprétation et la mise en tourisme du cran pourrait prévoir :

- D'emmener le visiteur au travers d'un dédale végétal (labyrinthe permanent) qui évoquerait les mines qui se trouvaient avant sous leurs pieds
- De proposer des « haltes découverte » comme des puits creusés dans le sol recouverts d'une dalle en verre avec une mise en lumière et un jeu d'ombres qui permettraient d'évoquer une présence)
- De proposer des colonnes de verre où l'on peut découvrir les strates et pourquoi pas un petit élément qui laisserait penser qu'il s'agit de l'iguanodon
-

C'est seulement au terme de la balade, que le visiteur serait invité à se pencher de la hauteur vers un poste d'observation d'où il pourrait découvrir l'iguanodon (squelette sur le sol mais on ne peut le voir et comprendre de quoi il s'agit que depuis le poste).

Le second temps de la phase 2 consiste en l'aménagement paysager de l'ensemble du parc (réalisation de nouveaux sentiers en dolomie, connexion avec les abords du musée, réalisation d'un parking paysager le long de la rue Grande, travaux de terrassement en vue de la réalisation de buttes et nouvelles plantations délimitant des cônes de vue, etc.). Outre la partie centrale aménagée en tant que parc public, les pâtures périphériques devraient être conservées et les clôtures remplacées. Ces aménagements permettront de soutenir la phase 3 tout en permettant déjà de disposer d'un lieu où le visiteur peut venir déambuler, se détendre, ... (pour rappel : la phase 1 prévoit de réaliser un support de découverte du site).

Phase 3 :

Cette dernière phase correspond à la mise en place de l'interprétation proprement dite. Elle consiste donc à la mise en scène du parcours d'interprétation « à la découverte de l'iguanodon ».

En synthèse, la valorisation sera mise en oeuvre par :

- ◆ L'intégration du « sentier qui ne manque pas de cran »
- ◆ La connexion avec le musée
- ◆ L'ouverture de l'espace sur le village
- ◆ La réalisation d'un parking paysager
- ◆ L'aménagement paysager des lieux (création de sentiers, d'espaces de repos, nouvelles plantations, etc.)

2. LOCALISATION

Le Cran est localisé au cœur du village au sein d'un îlot vert délimité par les rues de Valenciennes, Lotard et Grande.



3. PUBLIC CONCERNE :

Le public cible de cette intervention est le touriste d'un jour (le parc venant supporter l'offre touristique du musée, etc.). Cependant, les riverains auront l'opportunité de jouir au quotidien du parc.

4. CONTRIBUTION DU PROJET A LA CONCRETISATION DU PROJET DE VALORISATION TOURISTIQUE

Le projet est une des interventions phares du Plan qualité. D'une part, il augmente l'offre touristique de Bernissart et d'autre part, il améliore l'image du village ainsi que le cadre de vie des riverains.

5. PHASAGE :

ACTIONS/PHASE	1	2	3	EXTENSION
REFECTION DU SENTIER				
PLAN D'INTERPRETATION				
AMENAGEMENT PAYSAGER				
MISE EN PLACE DE L'INTEPRETATION				

6. MOYENS A MOBILISER :

Aménagement du parc du Cran	76.675 m ² x 50 €/m ² = 3.850.000 € HTVA
Réaménagement des pâtures et des clôtures	36.250 m ² x 25 €/m ² = 906.000 € HTVA
Frais d'étude (architectes, paysagistes, etc.)	8 %
Imprévus	10%
TOTAL	5.612.000 € HTVA

7. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES PROJET :

- ◆ Requalification de la Grand Place et de ses abords – LOT 1
- ◆ Aménagement des ruelles du centre du village – LOT 1
- ◆ Ouverture de la plaine de jeux et de l'espace pique-nique – LOT 1
- ◆ Mise en place d'une signalétique intra-Bernissart – LOT 1
- ◆ Valorisation de la plaine de jeux – LOT 2
- ◆ Mise en tourisme du Cran – LOT 3
- ◆ Valorisation du musée – LOT 3
- ◆ Mise en réseau des lieux qui ont une légitimité avec le thème de l'iguanodon – LOT 3

8. PARTENARIATS ENVISAGES :

- ◆ Riverains
- ◆ Le musée de l'iguanodon
- ◆ L'office du tourisme
- ◆ Le SPW – DGO3 (Développement rural et Direction des espaces verts)
- ◆ Le Commissariat général du tourisme
- ◆ Le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut

9. SOURCES DE FINANCEMENT :

Sources de financement :

- ◆ FEDER
- ◆ Le SPW – DGO3 (Développement rural et Direction des espaces verts)
- ◆ Commissariat général du tourisme

10. CALENDRIER DE REALISATION :

Phase 4: établissement du dossier d'exécution et d'adjudication	2 mois
Phase 5 : analyse des offres et notification début travaux	1 mois
TOTAL	16 mois
Travaux d'exécution	pour mémoire

11. CONTRAINTES IDENTIFIEES OU CONDITIONS PREALABLES :

- ◆ Acquisition des terrains dont la Commune n'est pas propriétaire
- ◆ Réalisation des travaux d'aménagement des ruelles et de la Grand Place

12. ILLUSTRATIONS DU PROJET :



Figure 1 : Aménagement de l'espace vert (Cran) - phase 1 (Source : JNC-AWP)



Figure 2 : Aménagement de l'espace vert (Cran) - phase 2 (Source : JNC-AWP)



Figure 3 : Aménagement de l'espace vert (Cran) - phase 3 (Source : JNC-AWP)



Figure 4 : Vue depuis le complexe (dont fait partie le musée de l'iguanodon) vers le parc (Source: JNC-AWP)



Le Fonds Européen de Développement Régional et la Région wallonne investissent dans votre avenir

PLAN QUALITE TOURISME DU POLE DE BERNISSART

FICHES PROJETS

PROJET 2.3	AMENAGEMENT DE LA RUE LOTARD ET DE LA RUE GRANDE
------------	--

1. DESCRIPTION DU PROJET :

La rue Lotard et la rue Grande sont les deux voies principales permettant d'accéder au centre de Bernissart. Elles présentent un aspect relativement vétuste : revêtements défoncés, réparations ponctuelles dans la voirie, plusieurs matériaux cohabitant (asphalte, béton, pavés, etc.), trottoirs de largeurs variables et aux revêtements hétéroclites (graviers, dalles de béton, asphalte, etc.), stationnement sauvage des véhicules (souvent à cheval sur les trottoirs), éclairage de type autoroutier, câbles électriques aériens, ...

Or, elles participent grandement à l'image de Bernissart. Il y a donc lieu de les réaménager afin d'en améliorer la convivialité et l'aspect pour qu'elles puissent soutenir l'image d'un village dynamique et accueillant.

L'aménagement de la rue Lotard et de la rue Grande consiste dans la révision du profil en travers de la voirie améliorant l'accès des modes doux et la définition d'emplacements de parking ainsi que l'enfouissement du réseau de câbles électriques. Le mobilier et les revêtements participant à l'identité du village seront également revus et unifiés.

La révision du profil permet de délimiter les emplacements de parking (actuellement ces rues sont « polluées » par du parking sauvage occupant généralement les trottoirs). La plantation d'éléments végétaux intégrés à ces bandes de stationnement permet de rythmer la rue.

L'aménagement de ces rues permettra d'accompagner « naturellement » le visiteur vers le centre du village et donc le pôle muséal tournant autour du thème de l'iguanodon (musée et Cran). En outre, il concrétise en partie le projet de liaisons lentes entre le centre de Bernissart et les sites ayant une légitimité avec la thématique de l'iguanodon.

Une grande attention devra être apportée aux croisements avec la rue de valenciennes car ils font office de portes d'entrée pour le centre du village.

Compte tenu des nombreux cas de figure rencontrés le long de ces deux rues, il y aura lieu de les traiter au cas par cas. Cependant, on peut avancer que la circulation devrait rester à double sens sur les deux tronçons concernés et que le stationnement se fera en alternance (parfois intégré dans la largeur du trottoir et parfois sous forme d'excroissance au trottoir), d'une part car les voiries ne sont généralement pas assez larges pour permettre un stationnement de part et d'autre de la zone de roulage et d'autre part car ce type d'aménagement impose aux automobilistes de rouler plus lentement. Une piste cyclable à double sens sera réalisée dans la mesure du possible. En termes de revêtements, et ce quel que soit le cas de figure, l'assiette de la voirie sera réalisée en asphalte, tandis que les trottoirs et les emplacements de parking seront réalisés en pavés de béton de teinte claire. Des arbres seront plantés au niveau des zones de stationnement afin de réduire le champ de vision des automobilistes et ainsi de les inciter à ralentir qu'il y ait des véhicules en stationnement ou non.

En synthèse, la valorisation sera mise en oeuvre par :

- ◆ La redistribution de l'espace
- ◆ De nouveaux revêtements

- ◆ l'enfouissement des réseaux
- ◆ de nouvelles plantations
- ◆ un nouvel éclairage
- ◆ un nouveau mobilier public

2. LOCALISATION :

La rue Lotard et la rue Grande sont les rues principales de Bernissart, elles bordent le Cran aux iguanodons et desservent le centre du village depuis le Nord.



3. PUBLIC CONCERNE

L'amélioration de l'accès aux habitations et du cadre de vie en général profitera aux riverains tandis que les visiteurs et touristes jouiront d'un cadre accueillant et d'axes piétonniers directs, confortables et continus depuis le centre du village vers les pôles touristiques extérieurs.

4. CONTRIBUTION DU PROJET A LA CONCRETISATION DU PROJET DE VALORISATION TOURISTIQUE

L'aménagement des voiries permettra un « nettoyage » paysager améliorant l'image de Bernissart. La révision du profil en travers élargira et confortera les trottoirs en tant que maillons du réseau de liaisons lentes.

5. PHASAGE :

PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	ACTION TRANSVERSALE
----------------	----------------	----------------	----------------------------

6. MOYENS A MOBILISER :

Aménagement de la rue Lotard

Démolitions - terrassement et mise Voirie 5.100 m² x 30 €/m² = 153.000 € HTVA

	Trottoirs	2.300 m ² x 25 €/m ² = 57.500 € HTVA
<hr/>		
Sous-fondation		8.400 m ² x 10 €/m ² = 84.000 € HTVA
<hr/>		
Fondation		8.400 m ² x 15 €/m ² = 126.000 € HTVA
<hr/>		
Revêtements	Voirie (asphalte)	3.500 m ² x 35 €/m ² = 122.500 € HTVA
	Trottoirs (pavés de béton)	3.900 m ² x 45 €/m ² = 175.500 € HTVA
<hr/>		
Eléments linéaires - fondations incluses	Bordure et filet d'eau (béton)	1.500 m x 60 €/m = 90.000 € HTVA
<hr/>		
Avaloirs – raccordement au réseau existant		750 m x 85 €/m = 63.750 € HTVA
<hr/>		
Plateaux		2 x 70 m ² x 80 €/m ² = 11.200 € HTVA
<hr/>		
Eclairage public	Enterrement réseau de distribution électrique	750 m x 125 €/m = 93.750 € HTVA
	Nouvel éclairage sur mât tous les 20 m	38 pcs x 2.200 €/pc = 83.600 € HTVA
<hr/>		
Mobilier urbain	bancs	4 pcs x 1.500 €/pc = 6.000 € HTVA
	poubelles	4 pcs x 1.200 €/pc = 4.800 € HTVA
<hr/>		
Plantations	Arbres 20/25	13 pcs x 500 €/pc = 6.500 € HTVA
<hr/>		
TOTAL		1.078.100 € HTVA
<hr/>		
Frais d'étude (architectes, paysagistes, etc.)		8 %
Imprévus		10 %
<hr/>		
Egouttage – réseau unitaire - diam. : 800 (si nécessité de remplacer le collecteur lors de l'aménagement de la voirie)		750 m x 900 €/m = 675.000 € HTVA
<hr/>		
Egouttage – réseau séparatif - diam. : 400 (si nécessité de remplacer les collecteurs lors de l'aménagement de la voirie)		750 m x 600 €/m = 450.000 € HTVA
<hr/>		
Aménagement de la rue Grande		
Démolitions - terrassement et mise en CET inclus	Voirie	6.200 m ² x 30 €/m ² = 186.000 € HTVA
	Trottoirs	1.850 m ² x 25 €/m ² = 46.250 € HTVA
<hr/>		
Sous-fondation		8.050 m ² x 10 €/m ² = 80.500 € HTVA
<hr/>		
Fondation		8.050 m ² x 15 €/m ² = 120.750 € HTVA
<hr/>		
Revêtements	Voirie (asphalte)	4.950 m ² x 35 €/m ² = 173.250 € HTVA

	Trottoirs (pavés de béton)	3.100 m ² x 45 €/m ² = 139.500 € HTVA
Eléments linéaires - fondations incluses	Bordure et filet d'eau (béton)	1.250 m x 60 €/m = 75.000 € HTVA
Avaloirs – raccordement au réseau existant		625 m x 85 €/m = 53.125 € HTVA
Plateaux		2 x 70 m ² x 80 €/m ² = 11.200 € HTVA
Eclairage public	Enterrement réseau de distribution électrique	625 m x 125 €/m = 78.125 € HTVA
	Nouvel éclairage sur mât - tous les 20 m	32 pcs x 2.200 €/pc = 70.400 € HTVA
Mobilier urbain	bancs poubelles	4 pcs x 1.500 €/pc = 6.000 € HTVA 4 pcs x 1.200 €/pc = 4.800 € HTVA
Plantations	Arbres 20/25	11 pcs x 500 €/pc = 5.500 € HTVA
TOTAL		1.050.400 € HTVA
Frais d'étude (architectes, paysagistes, etc.)		8 %
Imprévus		10 %
Egouttage – réseau unitaire - diam. : 800 (si nécessité de remplacer le collecteur lors de l'aménagement de la voirie)		625 m x 900 €/m = 562.500 € HTVA
Egouttage – réseau séparatif - diam. : 400 (si nécessité de remplacer les collecteurs lors de l'aménagement de la voirie)		625 m x 600 €/m = 375.000 € HTVA

7. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES PROJET :

- ◆ Requalification de la Grand Place et de ses abords – LOT 1
- ◆ Mise en place d'une signalétique depuis les sorties d'autoroutes vers Bernissart – LOT 1
- ◆ Mise en place d'une signalétique intra-Bernissart – LOT 1
- ◆ Mise en réseau des lieux qui ont une légitimité avec le thème de l'iguanodon – LOT 3
- ◆ Création de liaisons cyclistes et piétonnes – LOT 3

8. PARTENARIATS ENVISAGES :

- ◆ Les riverains
- ◆ Le service voyer
- ◆ L'IBSR
- ◆ Le SPW – DGO1 (Travaux subsidiés)
- ◆ Le SPW – DGO4 (Direction de l'urbanisme et de l'architecture et le Fonctionnaire délégué de Mons)

9. SOURCES DE FINANCEMENT:

Sources de financement :

- ◆ FEDER
- ◆ SPW – DGO4 (Direction de l'aménagement opérationnel)
- ◆ SPW – DGO2 (Crédit d'impulsion)
- ◆ SPW – DGO5 (Travaux subsidiés)

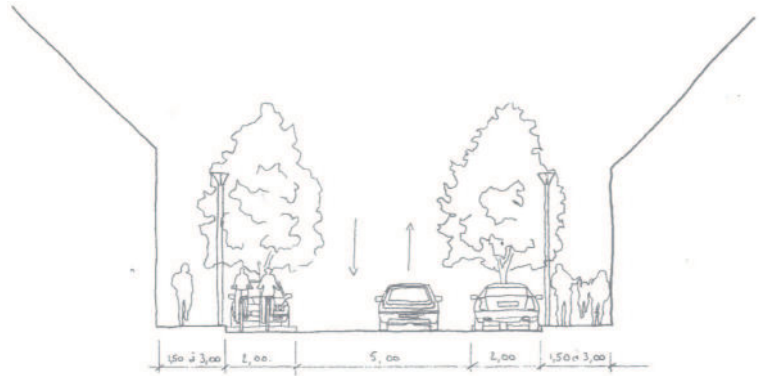
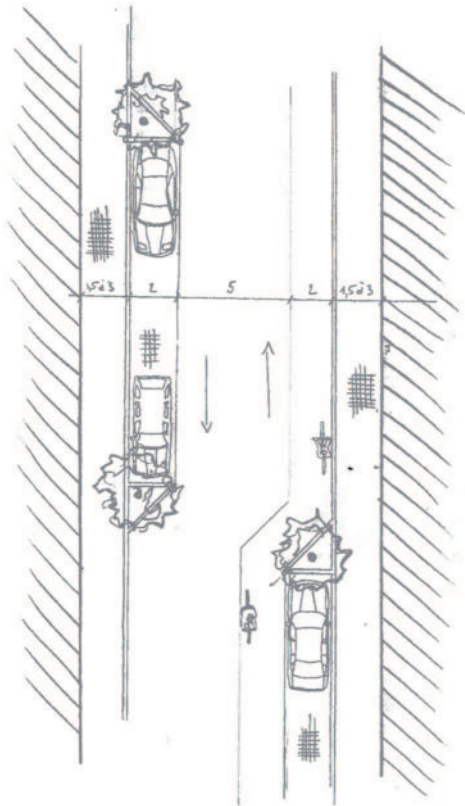
10. CALENDRIER DE REALISATION :

Phases administratives à suivre en parallèle	
Réalisation et adoption d'un cahier des charges pour l'appel à auteur de projet par le conseil communal	2 mois
Choix de l'auteur de projet et notification	2 mois
Réunion de lancement, définition du périmètre et levés de géomètre	1 mois
Phase 1: établissement de l'esquisse	1 mois
Phase 2: établissement de l'avant-projet	3 mois
Avis de la CCATM, du Fonctionnaire délégué et des impétrants	2 mois
Adoption par le Conseil communal	1 mois
Phase 3: établissement du dossier de demande de permis d'urbanisme	2 mois
Phase 4: établissement du dossier d'exécution et d'adjudication	2 mois
Phase 5 : analyse des offres et notification début travaux	1 mois
TOTAL	17 mois
Exécution des travaux	Pour mémoire

11. CONTRAINTES IDENTIFIEES OU CONDITIONS PREALABLES :

- ◆ Réalisation des travaux d'aménagement de la Grand Place

12. ILLUSTRATIONS DU PROJET :



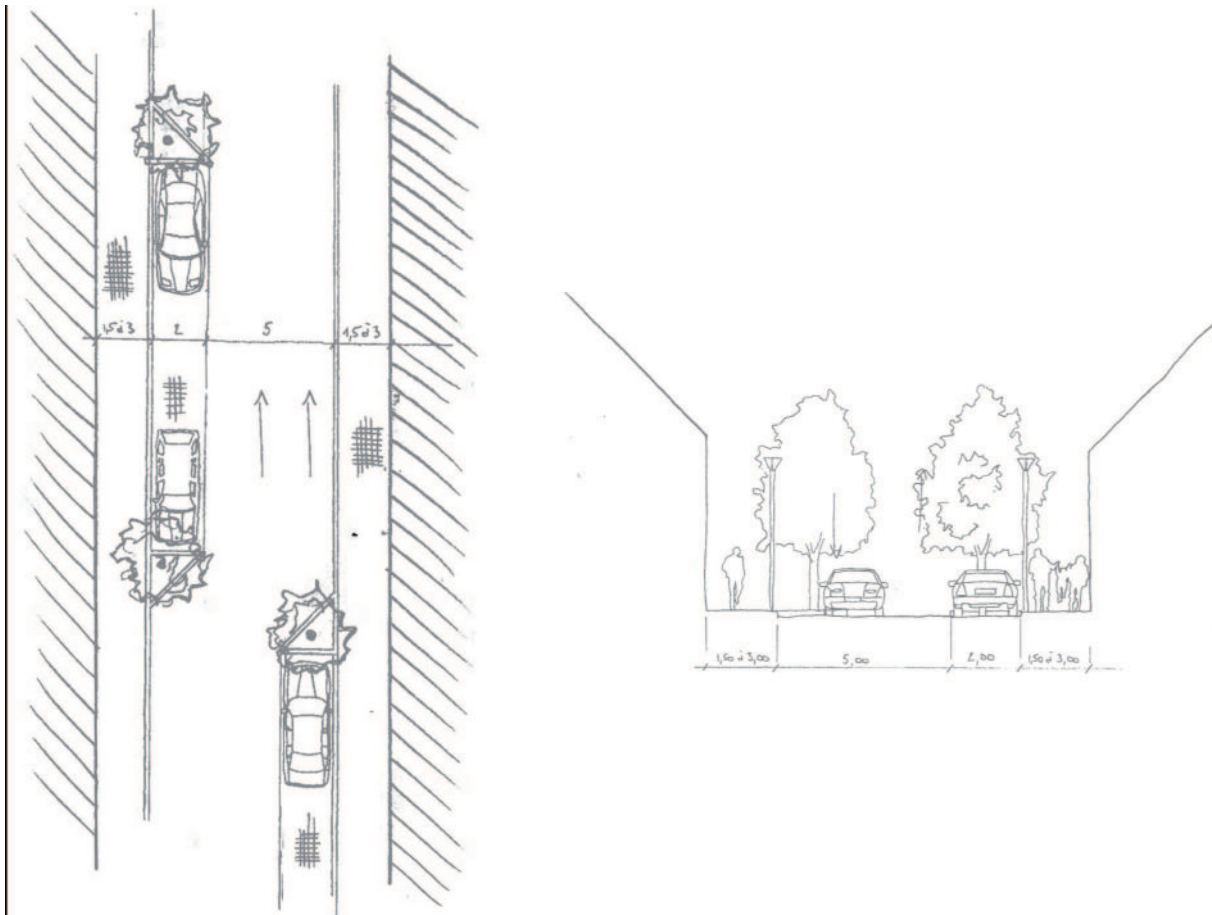


Figure 2 : Schéma de principe pour l'aménagement de la rue Grande et de la rue Lotard - sans piste cyclable (Source : JNC-AWP)





Figure 3 :Proposition d'aménagement de la rue Grande (Source : JNC-AWP)





Figure 4 : Proposition d'aménagement de la rue Lotard (Source : JNC-AWP)



Le Fonds Européen de Développement Régional et la Région wallonne investissent dans votre avenir

PLAN QUALITE TOURISME DU POLE DE BERNISSART

FICHES PROJETS

PROJET 2.4	RENOVATION DE LA MAISON COMMUNALE
------------	-----------------------------------

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Bien que n'étant pas classée ni répertoriée dans l'inventaire du patrimoine monumentale de Belgique (à l'exception du pilori adossé à une des dépendances), la maison communale de Bernissart est un des bâtiments-phares de la Grand Place (de part son architecture, sa localisation et sa fonction). Cependant, elle souffre (ses façades principalement) d'un manque d'entretien et ses locaux sont relativement vétustes et/ou peu adaptés. Par ailleurs, le fait que la grande majorité des services soient décentralisés dans le Centre Administratif du Préau situé à la rue du Fraity limite grandement l'attractivité du bâtiment.

Le projet consiste donc dans la rénovation des façades du bâtiment (sablage ou badigeonnage, remplacement des châssis, mise en lumière) et dans une rénovation en profondeur des espaces intérieurs (réorganisation des locaux, réalisation d'un espace d'accueil visible et convivial, etc.)

Pour ce faire, il y aura lieu de faire appel à un architecte qui aura pour mission de réaliser un état des lieux des besoins, un programme, un avant-projet, d'introduire la demande de permis d'urbanisme, de réaliser le dossier d'exécution et enfin d'assurer le suivi de chantier.

La valorisation sera mise en oeuvre par :

- ◆ la rénovation des façades
- ◆ la réorganisation des locaux et la rénovation en profondeur des espaces intérieurs
- ◆ du nouveau mobilier
- ◆ la mise ne lumière des façades



2. LOCALISATION

La maison communale est située au Nord de la Grand Place au cœur du village de Bernissart.



3. PUBLIC CONCERNE :

Les riverains et les représentants de la fonction publique seront les premiers bénéficiaires de la rénovation de la maison communale. Ils profiteront de locaux adaptés et accueillants. La commune offrira une image dynamique et un cadre accueillant aux visiteurs.

4. CONTRIBUTION DU PROJET A LA CONCRETISATION DU PROJET DE VALORISATION TOURISTIQUE

La rénovation de la maison communale participera indirectement à la valorisation touristique de Bernissart au travers de l’image positive et dynamique qu’elle pourra véhiculer auprès des touristes.

5. PHASAGE :

PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	ACTION TRANSVERSALE
----------------	----------------	----------------	----------------------------

6. MOYENS A MOBILISER :

Rénovation des façades et mise en lumière	450 m2 x 300 €/m2 = 135.000 € HTVA
Rénovation des espaces intérieurs	435 m2 x 1.000 €/m2 = 435.000 € HTVA
Nouveau mobilier	50.000 € HTVA
Honoraires des architectes, coordinateur sécurité chantier, etc.	10 %
Imprévus	10%
TOTAL	744.000 € HTVA

7. LIENS AVEC D’AUTRES FICHES PROJET :

- ◆ Requalification de la Grand Place et de ses abords – LOT 1
- ◆ Politique de valorisation du patrimoine bâti (public et privé) – ACTIONS TRANSVERSALES

8. PARTENARIATS ENVISAGES :

- ◆ La commune
- ◆ Le SPW – DGO4 (Direction du Patrimoine et Fonctionnaire délégué de Mons)
- ◆ Le SPW – DGO5 (travaux subsidiés)

9. SOURCES DE FINANCEMENT :

- ◆ Le SPW – DGO1 (Travaux subsidiés)
- ◆ Le SPW – DGO4 (Direction du Patrimoine)

10. CALENDRIER DE REALISATION :

Phases administratives à suivre en parallèle	
Réalisation et adoption d'un cahier des charges pour l'appel à auteur de projet par le conseil communal	2 mois
Choix de l'auteur de projet et notification	2 mois
Réunion de lancement	1 mois
Phase 1: établissement de l'esquisse	1 mois
Phase 2: établissement de l'avant-projet	3 mois
Avis de la CCATM et du Fonctionnaire délégué	2 mois
Adoption par le conseil communal	1 mois
Phase 3: établissement du dossier de demande de permis d'urbanisme	2 mois
Phase 4: établissement du dossier d'exécution et d'adjudication	2 mois
Phase 5 : analyse des offres et notification début travaux	1 mois
TOTAL	17 mois
Travaux d'exécution	12 mois

11. CONTRAINTES IDENTIFIEES OU CONDITIONS PREALABLES :

- ◆ Déménagement des services occupant actuellement le bâtiment



Le Fonds Européen de Développement Régional et la Région wallonne investissent dans votre avenir

PLAN QUALITE TOURISME DU POLE DE BERNISSART

FICHES PROJETS

PROJET 3.1	REAMENAGEMENT ET VALORISATION DU LAC DE BERNISSART
------------	--

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Le lac de Bernissart est repris au Plan de Secteur en zone de loisirs. Ce dernier présente effectivement un potentiel touristique non négligeable. Il a d'ailleurs, à plusieurs reprises, été identifié dans des études comme étant une des « principales attractions touristiques à valoriser¹ Par ailleurs, outre son attrait en tant qu'espace de détente, il s'inscrit dans la thématique du passé minier de Bernissart. Il peut donc être mis en relation avec les autres pôles d'attraction touristique.

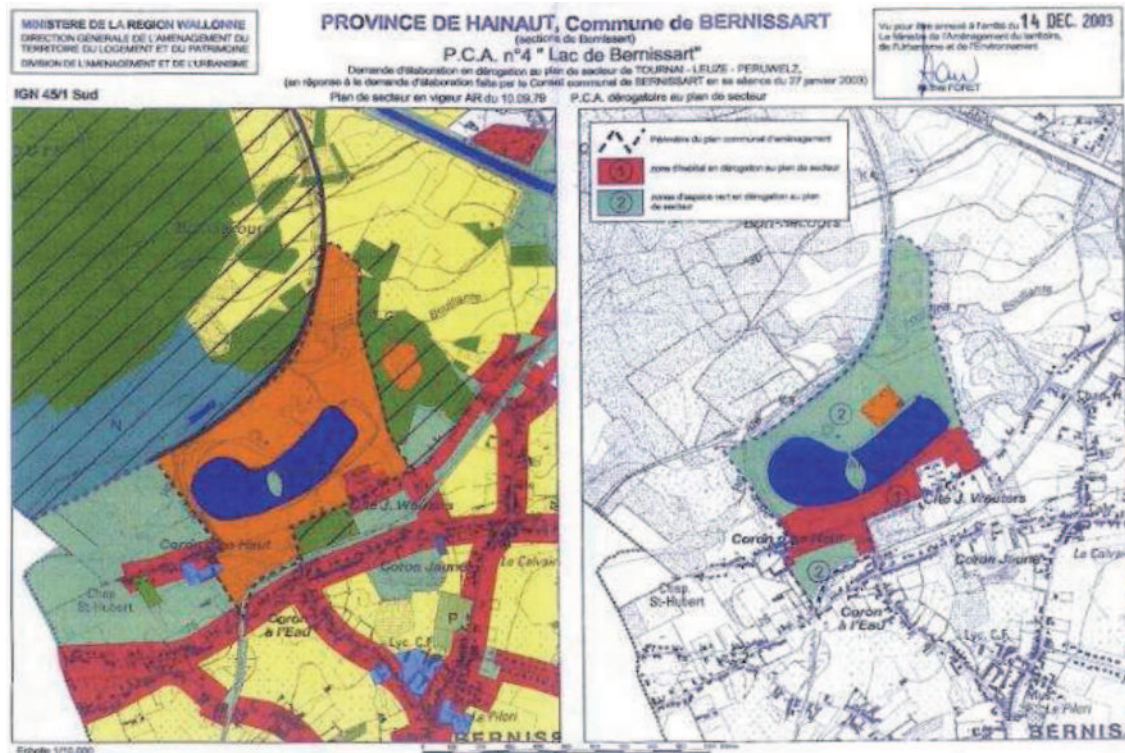
A l'heure actuelle, le lac est peu ou pas valorisé. Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer cette situation :

- le site du lac est une propriété privée et les propriétaires ne semblent pas souhaiter valoriser leur bien (à ce jour, il est utilisé occasionnellement pour la pêche, quelques caravanes et pavillons occupent une partie du site et un restaurant/caféteria semble laissé à l'abandon)
- les aménagements des espaces sont vétustes et peu accueillants et qu'aucune activité n'est proposée aux éventuels visiteurs
- le lac est relativement mal connecté au centre du village et peu visible depuis les voiries le bordant. Enfin, il est « exclu » du réseau écologique et il n'est pas fait cas du potentiel intérêt biologique du site.



Un PCA dérogatoire est en cours de réalisation sur le site (à l'initiative des propriétaires privés). Ce dernier vise à affecter le Sud du périmètre à de la zone d'habitat et le Nord en zone d'espaces verts. Un avant-projet a été adopté en 2007 et le rapport sur les incidences environnementales a été réalisé en 2009.

¹ Voir l'« Etude de concept et de faisabilité sur la thématique de l'iguanodon » réalisée en 2001 par l'AWP+E et l'« Etude préalable à la revitalisation du cœur de village » réalisée en 2009 par IDETA.



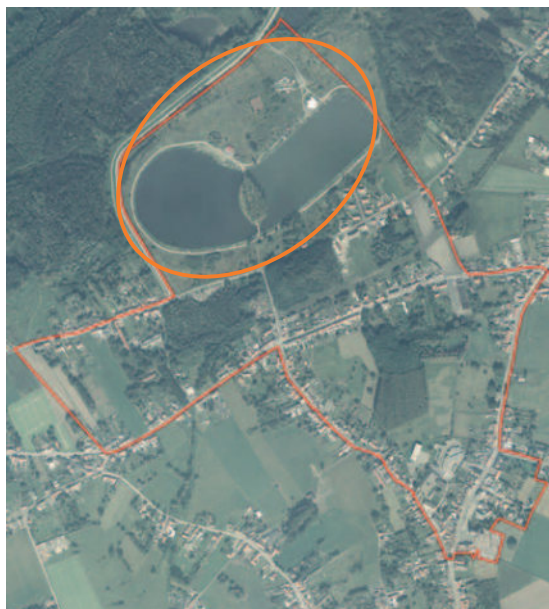
Le présent projet consiste à proposer une alternative à ce que prévoit le PCA (en s'inspirant largement des réflexions menées par les auteurs du rapport sur les incidences et par le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut qui a réalisé une étude paysagère sur les abords du lac et la fin de l'urbanisation au Nord-Ouest du village de Bernissart).

Plusieurs aspects ont ainsi été abordés :

- la question de la visibilité du lac (il s'agit de maintenir les ouvertures paysagères existantes et d'en créer de nouvelles) et de ses connexions avec le centre du village (cette dernière a été prise en considération dans la fiche concernant la « création de liaisons cyclistes et piétonnes » et dans une moindre mesure dans la fiche concernant « l'aménagement de la rue Lotard et de la rue Grande ».
- la valorisation du paysage (à travers des aménagements spécifiques), la préservation de l'intérêt biologique des abords du lac et l'intégration du site au sein d'un maillage écologique plus vaste (notamment en assurant des liaisons écologiques avec le RAVeL tout proche, avec le bois de Bonssecours et avec le terrier attenant au lac).
- l'urbanisation d'une partie du site, il ne semble en effet pas pertinent d'urbaniser toute la partie Sud du site comme proposé dans le PCA. D'une part car cette urbanisation risque d'isoler le lac du centre du village. Cependant certaines « poches » d'habitat pourraient trouver place en continuité du bâti existant (et ce de part et d'autre de la rue des Iguanodons) en préservant des ouvertures paysagères (servant également de liaisons lentes avec le centre du village) sur le lac depuis la rue Lotard et dans le prolongement de l'ancienne ligne de chemin de fer. Et d'autre part car il y a lieu de préserver l'intégrité du lac en ne limitant l'urbanisation le long des berges du lac.
- la question de la place de la zone de loisir, il semble en effet qu'il y ait lieu de renforcer l'offre en activités de loisirs (pêche, promenades, jeux d'eau, terrains de sport, espaces de pique-nique, barbecues à destination du public, etc.) et en hébergement (hôtel, camping, pavillons destinés à la location, etc.).

2. LOCALISATION :

Le projet concerne le lac de Bernissart et ses abords. Par extension, il s'intéresse également à la question de l'urbanisation de la rue des Iguanodons.



3. PUBLIC CONCERNE

Le public cible est d'une part le touriste d'un jour qui pourrait trouver dans ce lieu des espaces de détente ainsi que diverses activités de loisir , d'autre part le touriste susceptible de séjourner dans les infrastructures de logement mises à sa disposition, et enfin, les habitants de la commune et des environs qui pourront jouir des différentes infrastructures à proximité de leur domicile.

4. CONTRIBUTION DU PROJET A LA CONCRETISATION DU PROJET DE VALORISATION TOURISTIQUE

L'aménagement des abords du lac et l'augmentation de l'offre en activités de loisir et en logements contribueront à améliorer l'attractivité de Bernissart en diversifiant l'offre touristique.

5. PHASAGE :

PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	ACTION TRANSVERSALE
----------------	----------------	----------------	--------------------------------

6. MOYENS A MOBILISER :

Aménagement des abords du lac	143.000 m2 x 25 €/m2 = 3.575.000 € HTVA
Construction d'un hôtel et/ou d'un camping et/ou de maisons de vacances	Pour mémoire
Frais d'étude (architectes, paysagistes, etc.)	8 %
Imprévus	10%
TOTAL	4.218.500 € HTVA

7. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES PROJET :

- ◆ Amélioration de la signalisation depuis les sorties d'autoroutes vers Bernissart – LOT 1
- ◆ Mise en place d'une signalétique intra-Bernissart – LOT 1
- ◆ Aménagement de la rue Lotard et de la rue Grande – LOT 2
- ◆ Mise en réseau des lieux qui ont une légitimité avec le thème de l'iguanodon – LOT 3
- ◆ Création de liaisons cyclistes et piétonnes – LOT 3

8. PARTENARIATS ENVISAGES :

- ◆ Les propriétaires du site
- ◆ D'autres investisseurs potentiels éventuels
- ◆ Le CGT
- ◆ Le SPW – DGO3 (DNF)
- ◆ Le SPW – DGO4 (Direction de l'aménagement local et Fonctionnaire délégué de Mons)
- ◆ Le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut

9. SOURCES DE FINANCEMENT:

Sources de financement :

- ◆ Les propriétaires du site
- ◆ D'autres investisseurs potentiels éventuels
- ◆ FEDER
- ◆ CGT
- ◆ SPW – DGO3 (Espaces verts)

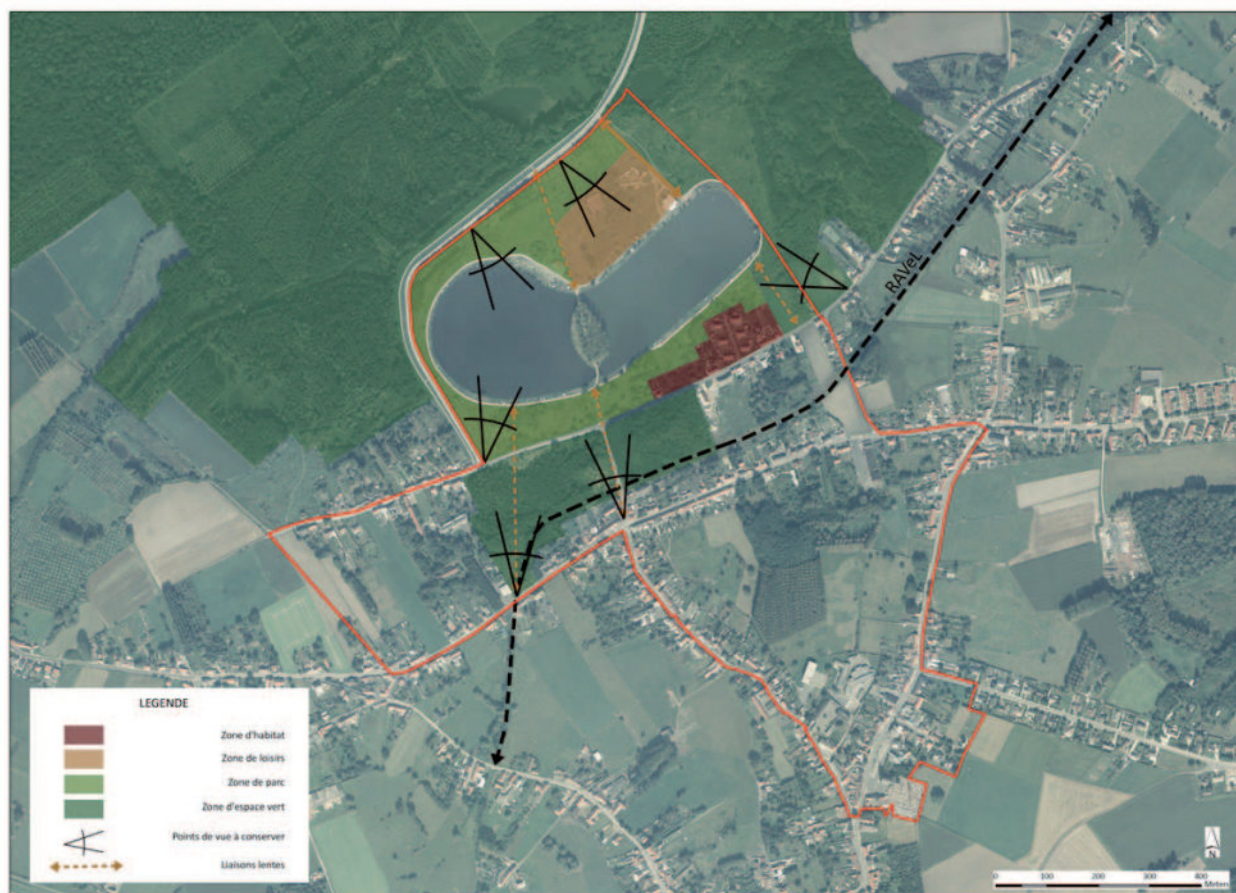
10. CALENDRIER DE REALISATION :

Phases administratives à suivre en parallèle	
Choix des auteurs de projet (espaces verts, hôtel, etc.)	4 mois
Etablissement des projets et dépôt des demandes de permis d'urbanisme	12 mois
Etablissement des dossiers d'exécution et d'adjudication	4 mois
Analyse des offres et choix des entreprises	3 mois
TOTAL	35 mois
Exécution des travaux	Pour mémoire

11. CONTRAINTES IDENTIFIEES OU CONDITIONS PREALABLES :

- ◆ Accord des propriétaires sur les propositions de modification du PCA

12. ILLUSTRATIONS DU PROJET :





Le Fonds Européen de Développement Régional et la Région wallonne investissent dans votre avenir

PLAN QUALITE TOURISME DU POLE DE BERNISSART

FICHES PROJETS

PROJET 3.2	CREATION DE LIAISONS CYCLISTES ET PIETONNES
------------	---

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Le centre de Bernissart est distribué par un nombre important de sentiers et ruelles, plus ou moins praticables. De plus, plusieurs circuits de randonnées (le RAVeL, le pré-RAVeL, le GR, le circuit VTT « sur les traces du Diamant noir », le circuit VTT « de Bons-Secours ») sillonnent les alentours du village.

Certaines liaisons manquent cependant, entre autres des tronçons permettant de connecter les grands espaces verts (les Marais d'Archies, le bois de Ville et le bois de Bons-Secours dans une moindre mesure puisque déjà traversé par un circuit VTT) ou encore le musée de la mine, mais la faiblesse principale du réseau de voies lentes consiste dans son manque de lisibilité, de praticabilité et d'unité dans les aménagements ainsi que dans la signalétique.

Le projet consiste donc d'une part à proposer de nouveaux tronçons à intégrer au réseau de voies lentes, d'autre part à aménager ou réaménager certains tronçons afin de les rendre praticables pour les usagers lents (principalement cyclistes et piétons) tout en tachant d'uniformiser les types d'aménagements et enfin de proposer une signalétique cohérente (ayant pour but d'orienter, d'identifier des lieux, d'éduquer, etc.) qui pourrait être déployée systématiquement tout au long du réseau.

Plusieurs tentatives ont déjà été mises en place dans ce sens, il y aura lieu de s'en inspirer afin de poursuivre les efforts entrepris. Ainsi, nous nous sommes largement inspirés du mobilier et des éléments de signalétique déjà mis en place au sein de l'entité. Par ailleurs, la maison du tourisme de Tournaisis a élaboré un « schéma directeur de la randonnée et équipement du réseau » pour l'ensemble de la Wallonie picarde dont fait partie Bernissart. Une signalétique spécifique a été développée afin de donner une vision cohérente de l'ensemble du territoire aux promeneurs. Il conviendra de respecter cette charte sur l'ensemble du réseau communal.

En matière d'aménagement, plusieurs propositions ont été formulées en fonction des différents espaces de circulation (voir illustrations du projet). En règle générale, nous préconisons l'usage de la dolomie pour la réalisation des sentiers et des chemins secondaires et l'asphalte pour les chemins primaires (voir ce qui a été fait pour certains tronçons du RAVeL). La signalétique (permettant l'orientation et l'information) et le mobilier (poubelles, clôtures, etc.) de ces liaisons lentes devraient être identique sur l'ensemble du réseau du centre du village et à terme sur l'ensemble de l'entité.

L'aménagement de ces espaces de circulation et la mise en place d'une signalétique sur l'ensemble du réseau permettra de guider « naturellement » le visiteur et le promeneur au long d'une série de ruelles, sentiers, chemins, chemins de halage, etc. depuis le centre du village, et donc le musée et le Cran, vers les principales curiosités touristiques (machine à feu, anciennes écluses, terrils, corons, ...) et les espaces verts.



Figure 1 : Accès au RAVeL (Source: JNC-AWP)



Figure 2 : Accès au RAVeL au niveau de l'ancienne gare (Source: JNC-AWP)



Figure 3 : Chemin n°21 (Source : JNC-AWP)



Figure 4 : Accès au chemin n°21 depuis la rue de Versailles (Source : JNC-AWP)



Figure 5 : Seniter n° 27 (Source : JNC-AWP)



Figure 6 : Chemin de halage le long de l'ancien canal (Source : JNC-AWP)

2. LOCALISATION :

Le projet concerne tant le périmètre d'intervention que le périmètre élargi voire au-delà de celui-ci puisqu'il est ambitieux, à terme, que l'ensemble du réseau lent de la commune puisse présenter le même « visage ». Les sentiers, quant à eux, élargissent le réseau de voies lentes (constitué par les ruelles) principalement vers l'Ouest et vers le Nord (lac de Bernissart, RAVeL, etc.).

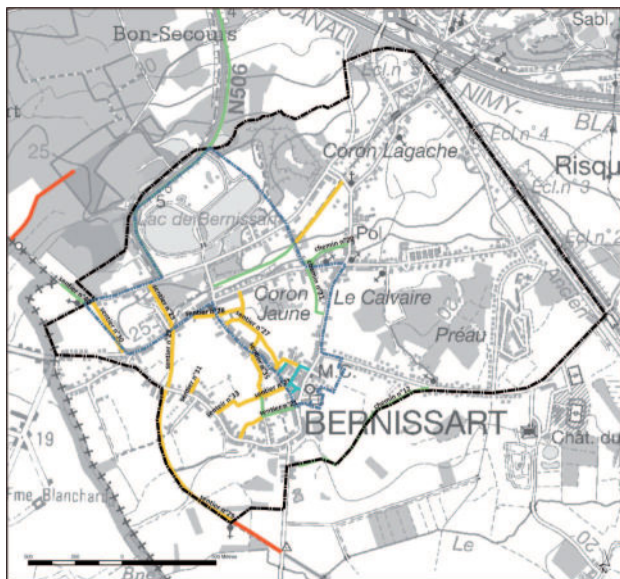


Figure 7 : Sentiers répertoriés à l'atlas des chemins (Source : IDETA)

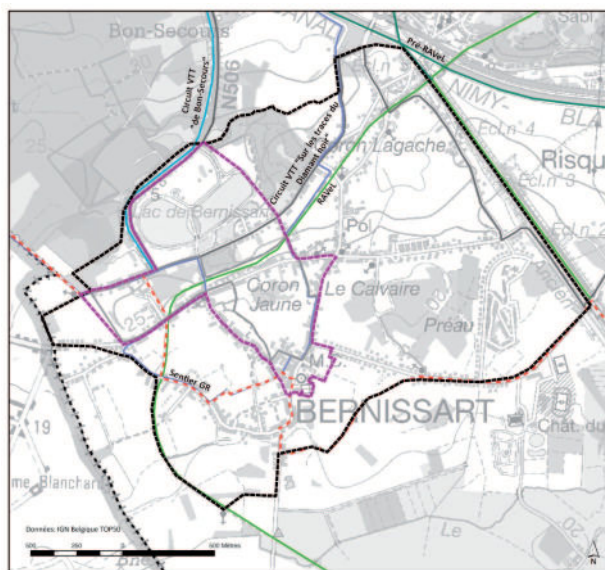


Figure 8 : Circuits de randonnée (Source : IDETA)

3. PUBLIC CONCERNE

L'amélioration du réseau de voies lentes (en terme de desserte et de qualité d'aménagement) entraînera une amélioration du cadre de vie dont profiteront les riverains tandis que les visiteurs et touristes jouiront d'un cadre accueillant et d'axes piétonniers directs, confortables et continus depuis le centre du village vers les pôles touristiques extérieurs.

4. CONTRIBUTION DU PROJET A LA CONCRETISATION DU PROJET DE VALORISATION TOURISTIQUE

L'aménagement des voiries permettra un « nettoyage » paysager améliorant l'image de Bernissart. La révision du profil en travers élargira et confortera les trottoirs en tant que maillons du réseau de liaisons lentes.

5. PHASAGE :

PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	ACTION TRANSVERSALE
----------------	----------------	----------------	----------------------------

6. MOYENS A MOBILISER :

Réfection des sentiers existants	De 20 €/m ² à 100 €/m ²
Mise en place d'une nouvelle signalétique	Pour mémoire
Mise en place du nouveau mobilier (barrières, poubelles, etc.)	Pour mémoire
Ouverture de nouvelles liaisons lentes	De 20 €/m ² à 100 €/m ²

Frais d'étude (architectes, paysagistes, etc.)	8 %
Imprévus	10%

Remarque : Le coût au m2 est fonction du type d'aménagement souhaité. Dans une version minimaliste, il devrait être possible de se limiter à un coût de 20 €/m2 tandis que dans une version maximaliste (nouveau revêtement, plantations, éclairage, etc.), le coût pourrait s'élever à 100 €/m2.

7. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES PROJET :

- ◆ Requalification de la Grand Place et de ses abords – LOT 1
- ◆ Aménagement des ruelles au centre du village – LOT 1
- ◆ Aménagement des abords du musée et de l'office du tourisme – LOT 2
- ◆ Valorisation de l'espace vert (Cran) – LOT 2
- ◆ Aménagement de la rue Lotard et de la rue Grande – LOT 2
- ◆ Valorisation du musée et mise en réseau des lieux qui ont une légitimité avec le thème de l'iguanodon – LOT 3
- ◆ Amélioration de la signalisation vers Bernissart et de la signalétique touristique – LOT 3

8. PARTENARIATS ENVISAGES :

- ◆ Les riverains
- ◆ Le CGT
- ◆ Le service voyer
- ◆ Le SPW – DGO1 (Direction de la mobilité lente)
- ◆ Le SPW – DGO3 (Développement rural)
- ◆ Le SPW – DGO4 (Cellule RAVeL)
- ◆ Parc Naturel des Plaines de l'Escaut

9. SOURCES DE FINANCEMENT :

Sources de financement :

- ◆ FEDER
- ◆ SPW – DGO1 (PICVert)
- ◆ SPW – DGO2 (Crédits d'impulsion)
- ◆ SPW – DGO3 (développement rural)
- ◆ CGT

10. CALENDRIER DE REALISATION :

Phases administratives à suivre en parallèle	
--	--

TOTAL	17 mois
Exécution des travaux	Pour mémoire

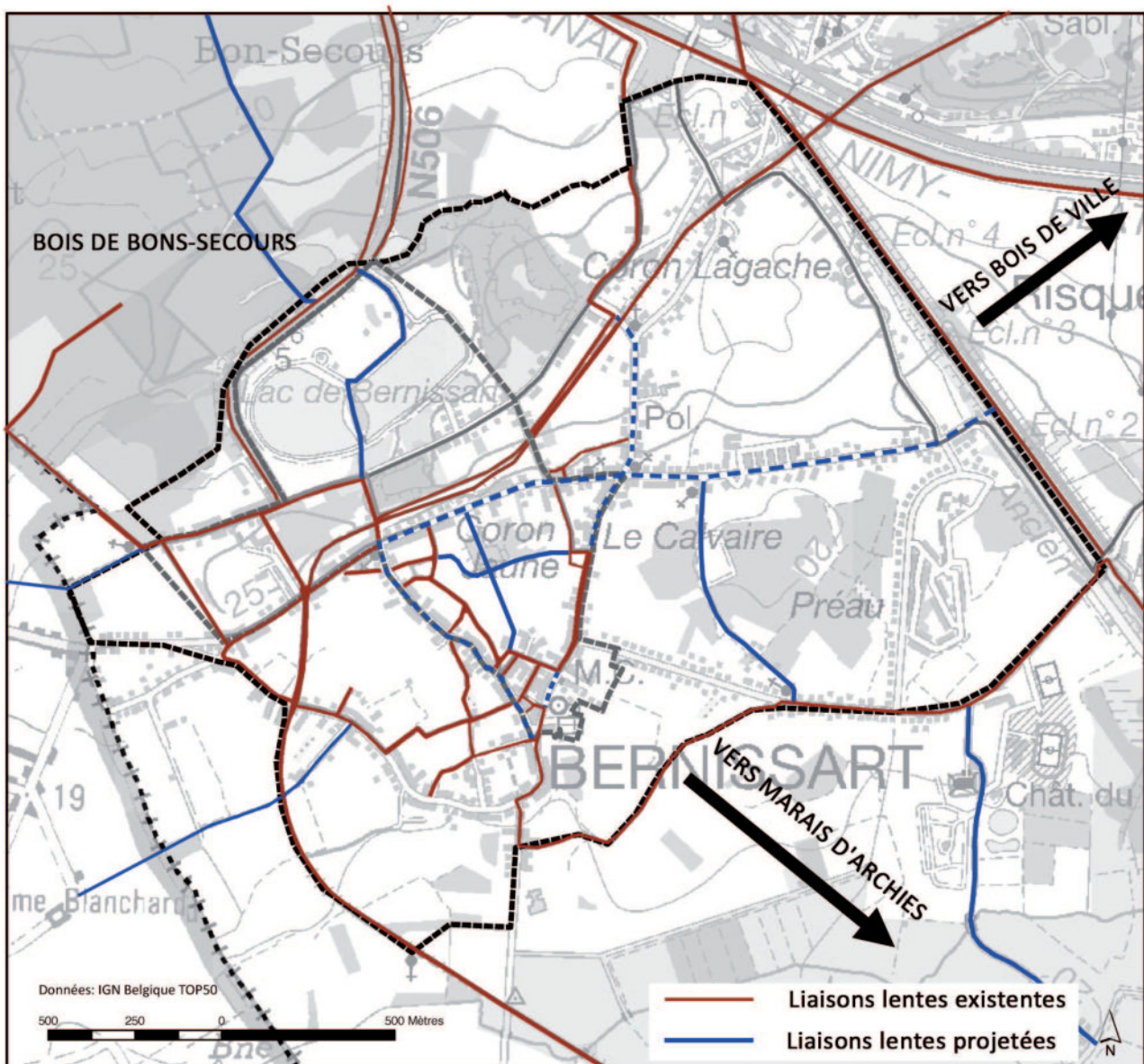
Remarque : Cette estimation est valable pour chaque tronçon du réseau (sauf si plusieurs demandes sont introduites en parallèle).

11. CONTRAINTES IDENTIFIEES OU CONDITIONS PREALABLES :

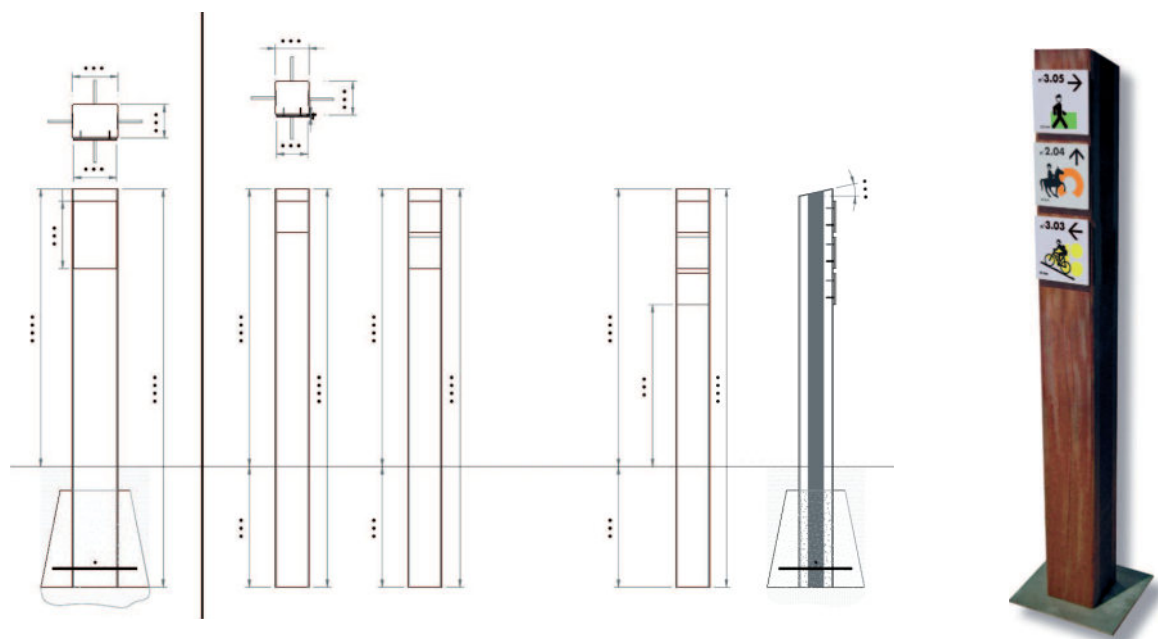
- ◆ Réalisation des travaux d'aménagement de la Grand Place
- ◆ Réalisation des travaux d'aménagement des ruelles

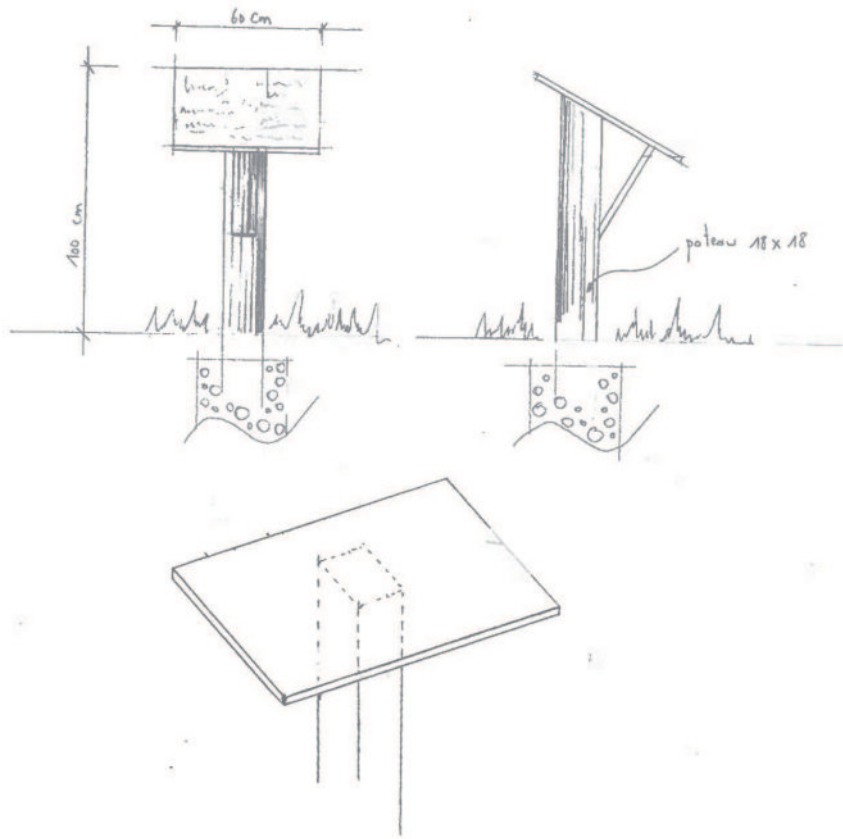
12. ILLUSTRATIONS DU PROJET :

Liaisons lentes existantes et projetées

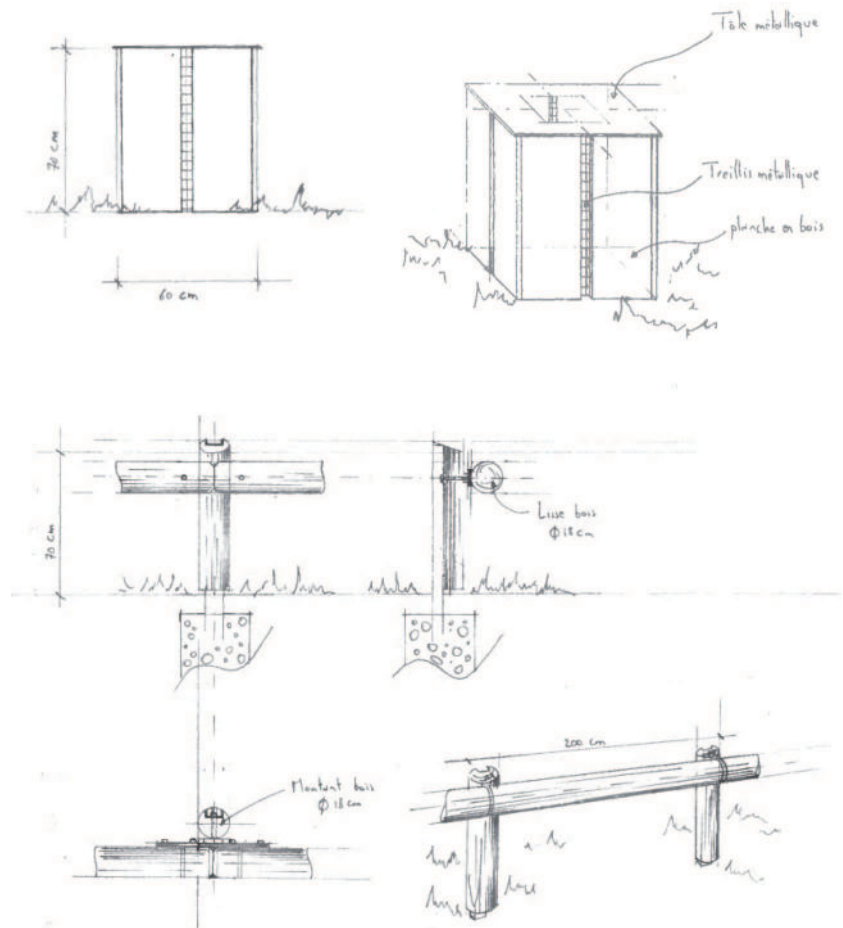


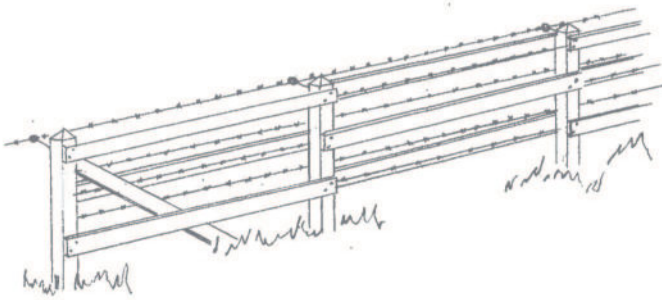
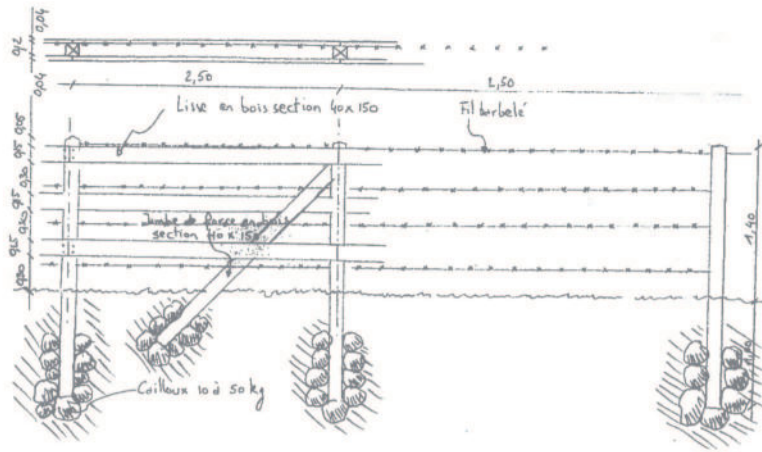
Exemple de signalétique à préconiser en Wallonie picarde





Exemple de mobilier à préconiser







Le Fonds Européen de Développement Régional et la Région wallonne investissent dans votre avenir

PLAN QUALITE TOURISME DU POLE DE BERNISSART

FICHES PROJETS

PROJET 3.3	AMELIORATION DE LA SIGNALISATION VERS BERNISSART AMELIORATION DE LA SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE
------------	---

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Situé à un jet de pierre de l'A16 (E42), Bernissart bénéficie d'une très bonne accessibilité par les voies routières.

Toutefois, on constate

- de nombreuses ruptures de flux le long de l'itinéraire depuis la sortie de l'autoroute jusqu'au centre de Bernissart
- que l'itinéraire qui bénéficie une signalétique routière n'est pas celui que les acteurs locaux voudraient voir privilégier.

De plus, lorsque le visiteur arrive dans la Localité de Bernissart, celui-ci n'est pas pris en charge par de la signalétique d'accueil, d'information et de guidage routier et piéton.

Le présent projet a pour objectifs de renforcer les fonctions d'accueil et d'imprégnation de Bernissart par l'amélioration de la signalisation et de la signalétique.

Cette action de valorisation sera mise en œuvre par la réalisation d'un programme communal :

- ◆ de signalisation routière d'accès vers Bernissart. La mise à jour de la signalisation directionnelle routière doit se faire sur base d'une logique globale de circulation, de flux et d'accessibilité sur l'ensemble du territoire communal avec une attention particulière pour Bernissart.

Ce programme doit prévoir :

- l'analyse des principaux flux vers et dans le territoire
 - les logiques de circulation souhaitées (notamment l'axe à privilégier pour entrer et sortir de Bernissart)
 - l'analyse des pôles, des ressources, ...concernées par cette signalisation routière.
 - l'examen de la signalisation actuelle et des besoins en matière de signalisation
 - la définition du schéma directeur de signalisation directionnelle routière
- ◆ de signalétique touristique cohérente, lisible et accessible. Les outils à définir et à mettre en place sont les suivants :
 - les effets de porte placés aux entrées de Bernissart : marquent le territoire, accueillent le visiteur et soutiennent l'identité
 - le directionnel routier (cfr ci-avant) qui guide le visiteur jusqu'aux lieux d'accueil : centre, parkings
 - Le directionnel piéton qui guide le visiteur depuis le parking vers les points d'intérêt
 - Les mobiliers d'information de type RIS qui accueillent le visiteur et lui apportent les informations sur les activités, les événements, ...

Concernant Bernissart, le présent projet devra prendre en considération les éléments suivants :

- ◆ Amélioration de la signalisation directionnelle routière vers la destination « Bernissart » F25, F27 et F29 en privilégiant le flux routier qui permet d'accéder à la localité par le Nord



Figure 1 : Exemple d'ensemble signalétique à améliorer (Source : Traces TPI)

- ◆ Amélioration des effets de porte : en lien avec les projets d'aménagement du sol, il est préconisé de mieux marquer les entrées de Bernissart.



Figure 2 : Exemple d'effets de porte qui soutient l'identité du territoire et renforce sa lisibilité (Source : Traces TPI)



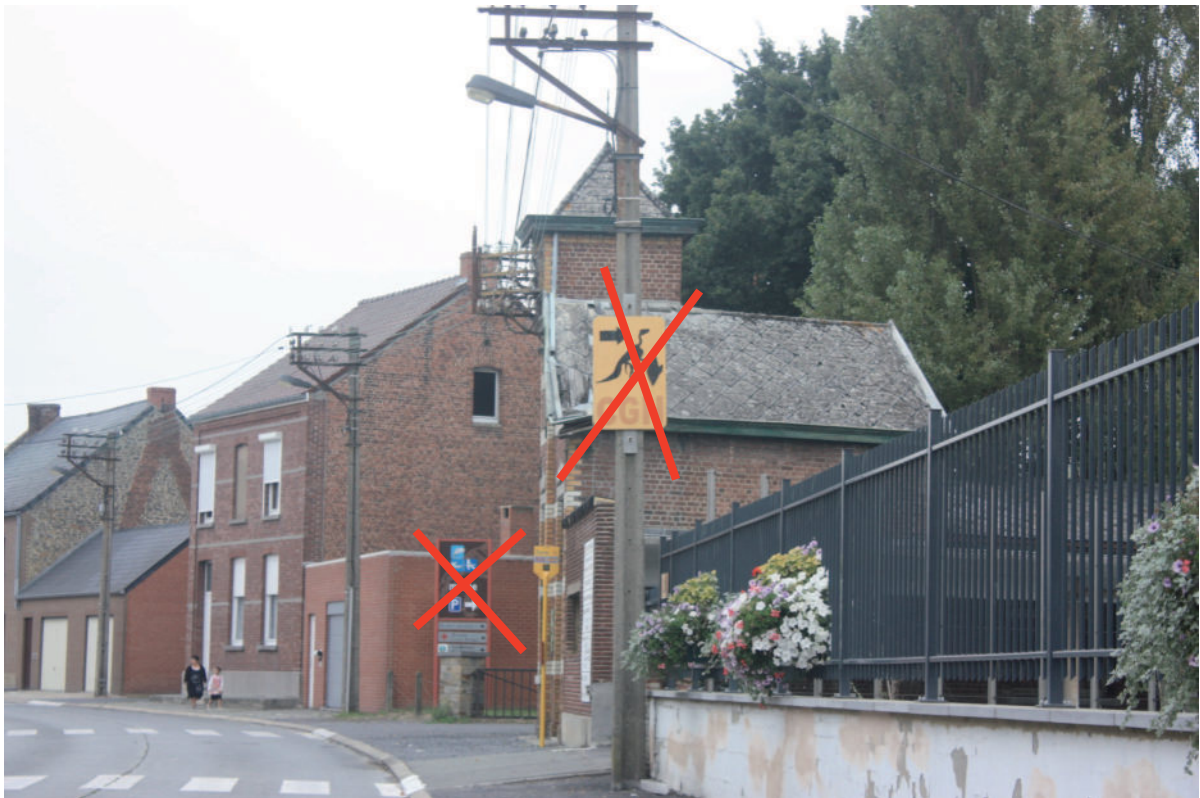
Figure 3 : Situation rencontrée à Bernissart (Source : Traces TPI)

- ◆ Amélioration de la signalisation routière vers le centre de Bernissart et plus particulièrement les zones de parking privilégiées (Grand-Place).



- ◆ Amélioration de l'accueil pour la mise en place de Relais Information Service : Grand-Place, proximité du bureau d'accueil (pour quand celui-ci est fermé), proximité de l'ancienne gare, autres localités de l'entité par la suite.





Le projet portera donc sur les éléments suivants :

- ◆ Elaboration des principes de base, inhérents à la définition des outils de signalisation et de signalétique, en fonction des flux, de la politique de mobilité, de la politique d'accès aux ressources

- ◆ Conception de la charte design et graphique identitaire pour l'ensemble des outils de signalétique
- ◆ Réalisation du contenu des panneaux (prépresse)
- ◆ Réalisation le schéma d'implantation de l'ensemble des outils
- ◆ Impression, fourniture et pose des équipements

Tout en valorisant les spécificités de Bernissart, le projet devra être intégré dans la même logique que celle mise en place dans la signalétique Wallonie Picarde : cohérence de message, de supports, prise en considération des chartes design et graphiques, ...

2. LOCALISATION :

Le territoire de la Commune de Bernissart pour la mise en place d'une démarche globale avec priorité sur la localité de Bernissart.

3. PUBLIC CONCERNE

Les visiteurs ainsi que les points touristiques de Bernissart
 Les habitants : meilleure gestion des flux de circulation au sein du territoire

4. CONTRIBUTION DU PROJET A LA CONCRETISATION DU PROJET DE VALORISATION TOURISTIQUE

Aujourd'hui, la signalisation est un des éléments constitutifs de l'identité repérable.

Elle constitue également un "acte d'accueil" important. C'est un des premiers éléments que le visiteur voit du territoire. La signalisation est un des éléments d'insatisfaction que les visiteurs évoquent le plus souvent dans les enquêtes de satisfaction liées à la découverte de pôle touristiques.

Elle constitue aussi par ses formes, son graphisme, son contenu, sa « mise en scène », un élément important de la fonction d'imprégnation des lieux.

5. PHASAGE :

ACTIONS /PHASES	1	2	3	EXTENSION DE LA DEMARCHE
ETUDE : SCHEMA DE SIGNALISATION				
MISE EN ŒUVRE : LOCALITE DE BERNISSART				
MISE EN ŒUVRE TERRITOIRE COMMUNAL				

6. MOYENS A MOBILISER :

L'estimation des coûts

- pour l'étude : 30.000 € HT
- pour la mise en œuvre : 350.000 € HT.

7. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES PROJET :

- ◆ Requalification de la Grand Place et de ses abords – LOT 1
- ◆ Aménagement des abords du musée et de l'office du tourisme – LOT 2
- ◆ Valorisation de l'espace vert (Cran) – LOT 2
- ◆ Mise en réseau des lieux qui ont une légitimité avec le thème de l'iguanodon – LOT 3
- ◆ Création de liaisons cyclistes et piétonnes – LOT 3

8. PARTENARIATS ENVISAGES :

- ◆ Les gestionnaires de voiries : Commune, Province, SPW

9. SOURCES DE FINANCEMENT:

Sources de financement :

- ◆ CGT : schéma de signalétique touristique

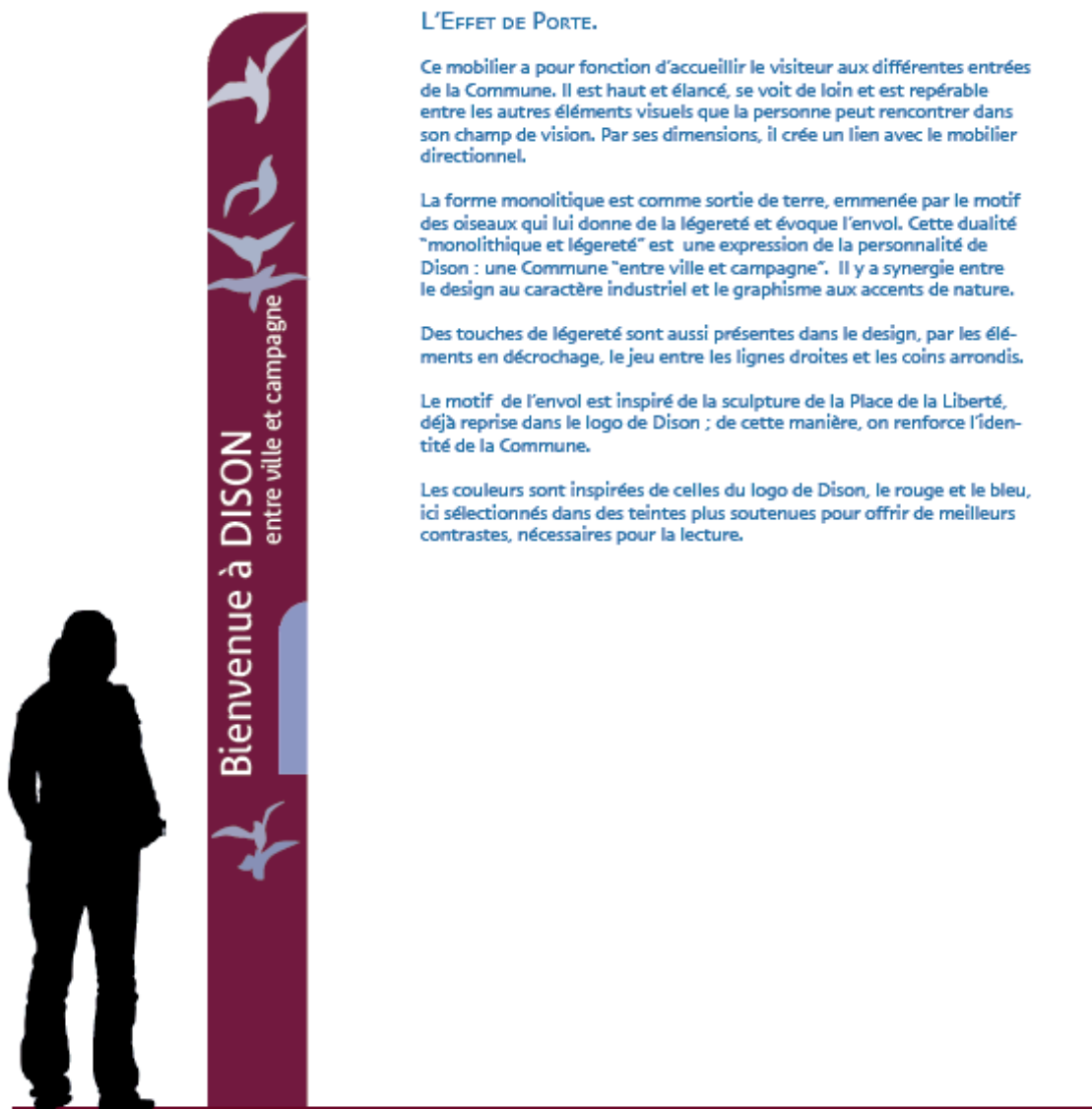
10. CALENDRIER DE REALISATION :

Réalisation et adoption d'un cahier des charges pour l'appel à auteur de projet par le conseil communal	2 mois
Choix de l'auteur de projet et notification	2 mois
Réunion de lancement	1 mois
Phase 1: Avant-projet de schéma	3 mois
Phase 2: Projet de schéma	3 mois
Adoption par le Conseil communal	1 mois
Phase 3: établissement du dossier de demande de subvention	0.5 mois
Phase 4: établissement du dossier d'exécution et d'adjudication	0.5 mois
Procédure d'adjudication pour la mise en œuvre	3 mois
Mise en œuvre de la signalisation et signalétique	8 mois

11. CONTRAINTES IDENTIFIEES OU CONDITIONS PREALABLES :

- ◆ Lien avec une politique de mobilité

12. EXEMPLE DE CHARTE COMMUNALE AVEC LES OUTILS ET LEUR FONCTION



LE RELAIS INFO SERVICES

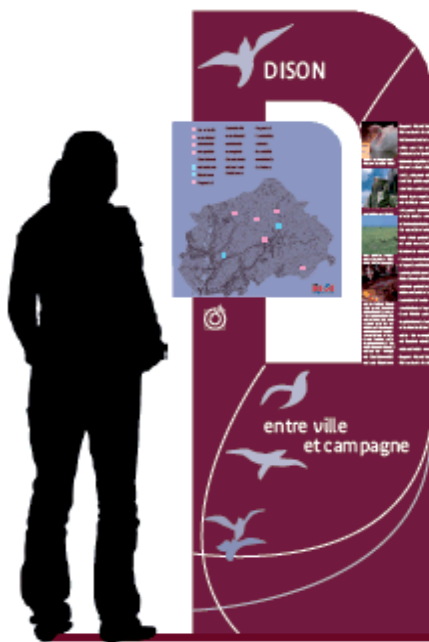
Élément essentiel de la signalétique communale, le RIS est vecteur du même principe identitaire que l'Effet de Porte, c'est-à-dire que lui aussi traduit la dualité de Dison entre ville et campagne.

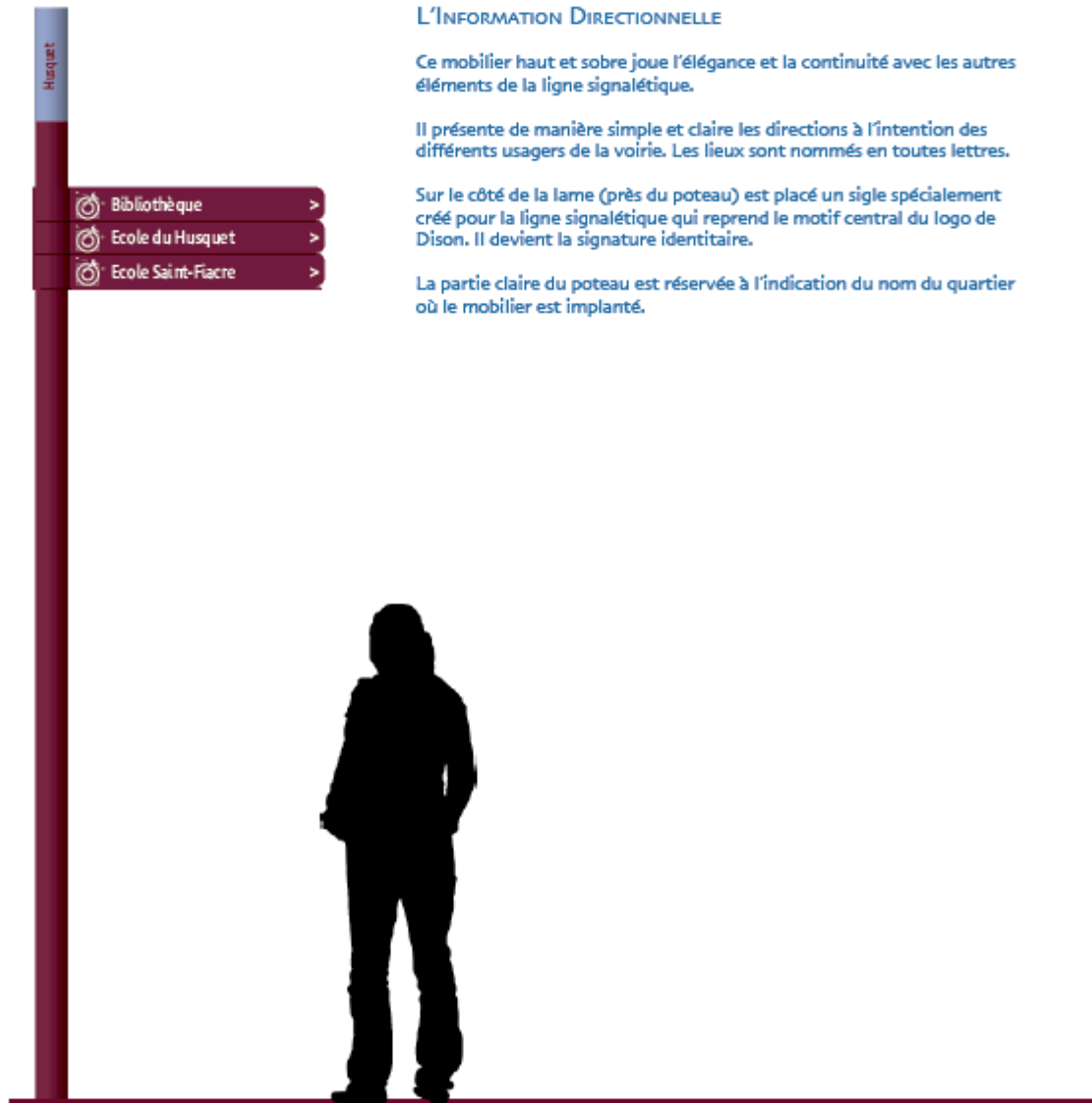
Le design est fortement ancré dans le sol et par le côté monolithique, il rend le mobilier très présent. L'habillage graphique se doit de lui donner légèreté et dynamisme. Cette idée est incarnée par l'envol des oiseaux et une composition qui se veut complémentaire aux lignes du design. C'est un jeu de courbes, de droites, de pleins et de vides qui donne la cohérence à l'ensemble.

Ce mobilier renforce l'identité de Dison en répétant le slogan "entre ville et campagne". Un jeu de lignes évoque le D de Dison. La richesse de la démarche est donc dans la suggestion. L'habitant ou le visiteur de Dison a un rôle actif, son œil est invité à reconstituer le D. Les lignes participent au dynamisme du graphisme et "gagnent" le ciel à l'instar des oiseaux.

Le RIS présente des informations sur ses deux faces. L'une sera dédiée à la présentation de Dison dans son ensemble et l'autre à la présentation du quartier dans lequel il est implanté.

Les couleurs sont les mêmes que celles de l'Effet de Porte, et une grande place leurs est laissée pour qu'elles jouent également leur rôle de repère.







Le Fonds Européen de Développement Régional et la Région wallonne investissent dans votre avenir

PLAN QUALITE TOURISME DU POLE DE BERNISSART

FICHES PROJETS

PROJET AT 1.1

POLITIQUE DE VALORISATION DE L'ESPACE PUBLIC

1. DESCRIPTION DU PROJET :

L'analyse de la situation existante a mis en évidence le manque de cohérence et donc de facteur identifiant dans les aménagements des espaces publics. De plus, l'éventail de produits, de formes, de couleurs et de matériaux aujourd'hui disponibles sur le marché rend difficile le choix des politiques et des techniciens. Outre l'aspect esthétique, l'assortiment du mobilier, et de manière générale, l'aménagement de l'espace public a une dimension politique et économique. Une politique d'aménagement globale et cohérente est donc indispensable pour affirmer l'identité de la commune et par la même occasion faciliter le travail des techniciens (commandes, entretien...).



Figures 1: Quelques exemples d'espaces publics non valorisés présent à Bernissart (Source: JNC-AWP)

Cette politique devra se montrer volontariste et intégrer une série de mesures concrètes (précisions dans le point « Illustrations du projet »):

- Veiller à l'harmonie des aménagements et plus spécifiquement des matériaux, du mobilier, du fleurissement (charte)...
- Veiller à la bonne localisation et l'intégration du mobilier de la commune ;
- Mettre en lumière les éléments de valeur par un éclairage adapté ;
- Enfouir les réseaux ;
- Veiller au confort de l'ensemble des usagers avec une attention particulière pour les modes doux
- ...

Tout comme pour la valorisation du bâti, une « charte d'aménagement, du mobilier urbain et du fleurissement » rédigée à l'aide d'un consultant spécialisé permettra, après un diagnostic de l'état existant de l'espace urbain (mobilier, fleurissement, abris-bus, conteneurs, cabines techniques, systèmes de sécurité...), de définir une liste de matériaux (coloris, dimensions, gammes, etc.), de mobiliers et de plantations ainsi que des recommandations d'implantation destinées aux services techniques de la commune mais également aux intervenants extérieurs (TEC, SNCB, SPW...).

Pour plus d'impact, cette fiche doit nécessairement être complémentaire aux deux autres fiches de valorisation : l'espace bâti et les façades commerciales.

Cette opération poursuit les objectifs suivants :

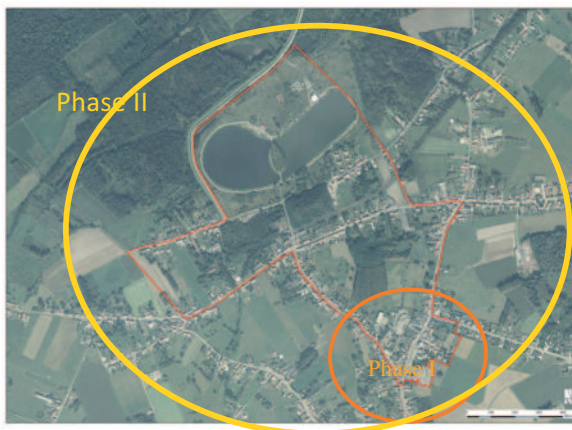
- La valorisation de l'espace public dans son ensemble et du cadre de vie tout en induisant des AWP+E- Traces TPI

continuités entre ces espaces ;

- Le renforcement de l'identité du village ;
- Le renforcement du sentiment d'appartenance à son lieu de vie et de la fierté villageoise ;
- Le développement d'un tourisme intégré, mettant en valeur le patrimoine et porteur d'une image de qualité et de retombées économiques locales ;
- L'assurance d'un mobilier de qualité, de confort et de convivialité, ainsi que de sa cohérence et son intégration ;
- L'intégration de matériaux durables et locaux ;
- ...

2. LOCALISATION :

Ce projet s'applique sur l'ensemble du périmètre d'étude (qui concerne principalement le centre de Bernissart). Dans un second temps, son application pourra être étendue au périmètre élargi voir à toute la commune.



3. PUBLIC CONCERNE :

Le visiteur, le touriste et le riverain bénéficieront d'une image cohérente et identifiable du centre de Bernissart (qui pourra être étendu à l'ensemble du territoire communal) ainsi qu'un cadre de vie agréable tout en garantissant et augmentant la valeur immobilière des biens.

L'administration communale et les autorités régionales disposeront d'un outil de conseil et d'aide à la décision.

4. CONTRIBUTION DU PROJET A LA CONCRETISATION DU PROJET DE VALORISATION TOURISTIQUE

Un espace public attrayant valorise le bâti et contribue positivement à l'image du village en améliorant le confort des habitants et en accentuant leur fierté, ce qui participe à la publicité et l'attrait touristique envers les visiteurs potentiels.

5. ATTRACTIVITE POTENTIELLE DU PROJET :

PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	ACTION TRANSVERSALE
----------------	----------------	----------------	----------------------------

6. MOYENS A MOBILISER :

Les moyens à mobiliser s'étendent sur divers domaines et dans le temps et sont donc difficilement

estimables (enfouissement des réseaux, mise en lumière, rédaction de la charte...). Les coûts nécessaires à l'élaboration de l'outil fédérateur, la charte, peuvent cependant être plus précisément estimés à un montant de 12.000 € HTVA. Ces coûts pourront être réduits en élaborant cette charte parallèlement à la charte de valorisation du bâti.

7. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES PROJET :

- Requalification de la Grand Place et de ses abords – LOT 1
- Aménagement des ruelles au centre du village – LOT 1
- Aménagement des abords du musée et de l'office du tourisme – LOT 2
- Aménagement de la rue Lotard et de la rue Grande – LOT 2
- Soutien à l'amélioration des façades commerciales – ACTIONS TRANSVERSALES
- Politique de valorisation du patrimoine bâti (public et privé) – ACTIONS TRANSVERSALES

8. PARTENARIATS ENVISAGES :

- Le SPW – DGO1 (Travaux subsidiés et Direction des routes de Mons)
- Le SPW – DGO2 (Division de l'Energie)
- Le SPW – DGO3 (Développement rural)
- Le SPW – DGO4 (Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture et DPU de Ath)
- Le SPW – DGO6 (Commissariat général au tourisme)
- La FRW Hainaut Occidental (assistance en architecture et urbanisme)
- Le parc Naturel des Plaines de l'Escaut
- La CCATM
- Qualité – Village – Wallonie asbl

9. SOURCES DE FINANCEMENT:

Sources de financement :

- Le SPW – DGO1 (travaux subsidiés et Direction des routes de Mons)
- Le SPW – DGO2 (Aide relative à l'éclairage des voiries et des espaces publics – EPURE)
- Le SPW – DGO3 (Développement rural)
- Le SPW – DGO6 (Commissariat général au tourisme)
- Aide à la restauration du petit patrimoine - IPPPW

10. CALENDRIER DE REALISATION :

Le calendrier de réalisation n'est pas détaillé ci-après mais nous renvoyons au calendrier estimé pour la rédaction de l'entièreté de la charte dans la fiche AT 1.1.

11. CONTRAINTES IDENTIFIEES OU CONDITIONS PREALABLES :

- Effets et ressentis à long terme

Lourds investissements nécessitant une implication forte des politiques à long terme

12. ILLUSTRATIONS DU PROJET :

La charte intégrera des prescriptions relatives aux:

- Revêtements

- Mobilier
- Fleurissement
- ...

Quelques exemples de prescriptions qui devraient être défendues dans la charte sont détaillées ci-dessous :

- Les revêtements de sol :

Pour les matériaux de sol, l'homogénéité est de rigueur pour affirmer l'identité de la commune. Les matériaux s'identifiant à la pierre calcaire ou de gamme grisâtre rappelant la pierre naturelle et les pavés seront conseillés. On évitera les revêtements trop colorés et l'association de plus de trois matériaux.



Figure 2: Revêtements utilisés sur la commune de Bernissart à proscrire



Figure 3: Revêtements utilisés sur la commune de Bernissart à conseiller

- Le mobilier :

La réglementation du mobilier s'attardera sur

- les dispositifs d'éclairage,
- la signalétique,
- les espaces de détente,
- les poubelles
- ...

Elle rappellera l'article 400 du CWATUPE : « *Le collège doit justifier tout projet d'installation de mobilier urbain tel que : lampadaire, fontaine, abri, banc, poubelle, plaque d'indication de rue, etc. par une étude portant sur les dimensions, le graphisme, les couleurs et les matériaux proposés.* »

La coordination de l'ensemble du mobilier participe à l'identité de la ville. Le mobilier doit rester discret pour laisser la primauté au bâti tout en s'affirmant pour séquencer et animer l'espace public. La parcimonie et le choix judicieux des emplacements sont indispensables pour ne pas envahir l'espace et détériorer sa lisibilité.

La couleur de la commune doit être arrêtée et décrite pour une déclinaison aisée suivant l'usage.

L'entretien régulier est essentiel à la propreté, condition complémentaire à l'identité forte de la commune dans le rôle d'attrait touristique et de cadre de vie.

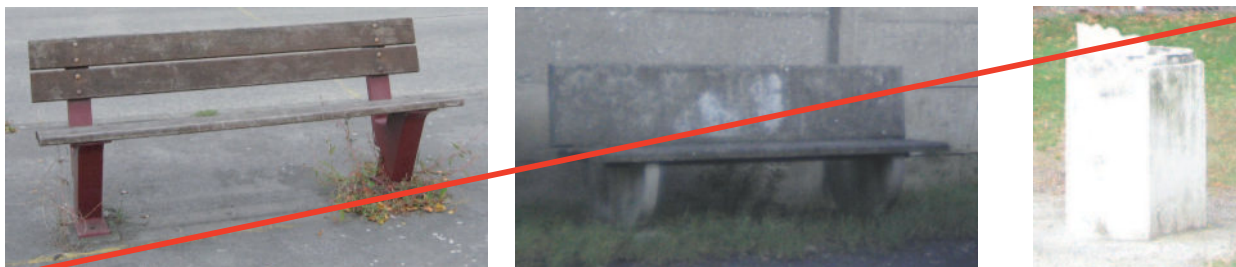


Figure 4: Type de mobilier public à proscrire



Figure 8 : Exemples d'abris bus à conseiller

- Le fleurissement :

Le fleurissement d'une commune est une action réalisable rapidement et à coût raisonnable pour un impact positif sur le cadre de vie et l'attractivité des lieux. Il s'agit donc d'un facteur de valorisation et d'identification complémentaire à l'aménagement de « matériel » de l'entité. Enfin, il participe à la cohésion sociale, le « mieux vivre ensemble » et pousse à l'implication de tous.

Face à ces avantages influençant directement les répercussions touristiques et économiques, il est important de mener au mieux le fleurissement.

Pour une efficacité optimale, il nécessite trois conditions :

- Une volonté politique ;
- Des moyens financiers suffisants ;
- Un ou des responsable(s) du service espace vert compétent(s)

La ligne de conduite pour le fleurissement privilégié :

- les actions d'entretiens des abords et autres espaces en priorité (fauchage, taillage, ramassage des déchets...);
- la recherche de l'harmonie tant dans les végétaux que dans le mobilier (vasques, bacs, jardinières...). Ceux-ci seront choisis en cohérence avec le génie de la commune et donc avec la charte d'aménagement.
- l'équilibre entre les proportions de l'espace à aménager et les choix de plantation (ex : porte d'entrée, devanture de l'hôtel de ville, place....)
- le choix du bon endroit. On privilégiera les lieux de passage et de rencontre ou les points symboliques (maison communale, église, musée, traversée RAVeL) sans foisonner de petits aménagements « sans intérêt ». Un seul massif remarquable a plus d'effets qu'une quantité de petits ;
- une attention particulière sera portée vers des choix facilitant l'entretien et privilégiant les espèces végétales indigènes.
- un apport d'une dynamique par le choix des couleurs ;
- ...

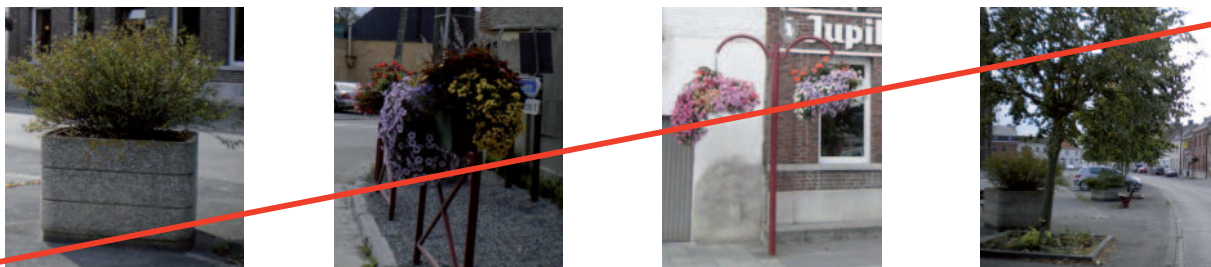


Figure 9: Type de végétalisation présente sur la commune de Bernissart à proscrire



(avec modération)



(attention particulière pour l'entretien de l'existant)

Figure 10: Type de végétalisation présente sur la commune de Bernissart à conseiller

Exemples de plantes à recommander pour Bernissart :

- Plantations à connotation « rurale »
 - Rose trémière
 - Rosiers en variété (Rosa sp.)
 - Hortensia en variété (Hydrangea sp.)
 - Viornes en variété (Viburnum sp.)
 - Symphorine en variété (Symphoricarpus sp.)
 - Cornouiller en variété (Cornus sp.)
 - Privilégier la floraison spontanée (bords de route)
- Base courante persistante
 - Lonicera plicata
 - Gêranium vivace (Geranium « Spessart »)
- Plantes grimpantes
 - Clématites en variété d'été et de printemps (Clematis sp)
 - Chèvrefeuilles odorants (Lonicera sp.)
 - Rosiers (Rosa sp.)
- Arbres d'alignement en voirie
 - Erable champêtre (Acer campestre)
 - Erable plane (Acer platanoides)
 - Prunus en variété (Prunus sp.)
 - Fraxinus oxyacarpa « Raywood »
- Arbres d'alignement en espace vert
 - Aubépines en variété (Crataegus sp.)
 - Chênes en variété (Quercus sp.)
 - Frênes en variété (Fraxinus sp.)
 - Érable sycomore (Acer pseudoplatanus)
 - Tilleuls en variété (Tilia sp.)
 - Prunus en variété
 - ...

Références : <http://www.villes-et-villages-fleuris.com/visites/visitesvirtuelles.htm>

Balades dans les Villes et Villages Fleuris

Visites virtuelles

Accueil

Contact

VISITEZ VOTRE DESTINATION
Cliquez sur les icônes pour découvrir nos visites virtuelles :

OUTRE-MER

Réalisation : Interview Production

Accueil

Contact



Le Fonds Européen de Développement Régional et la Région wallonne investissent dans votre avenir

PLAN QUALITE TOURISME DU POLE DE BERNISSART

FICHES PROJETS

PROJET AT 1.2

POLITIQUE DE VALORISATION DU BATI (PUBLIC ET PRIVE)

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Le bâti traditionnel de Bernissart ne se limite pas à un seul modèle (on distingue l'habitat urbain, le minier et le rural) mais ces diverses typologies présentent des caractéristiques identitaires communes (volumétrie, matériaux...). Le projet vise donc à préserver et valoriser un patrimoine bâti de qualité identitaire à une région marquée par son passé industriel et les canaux. Plusieurs bâtiments sont repris à l'inventaire du patrimoine et de nombreux ensembles d'habitations ouvrières possèdent des qualités similaires. Pourtant, trop souvent, les bâtiments sont peu ou mal entretenus et nombre d'éléments bâtis de valeur sont affligés d'un environnement peu amène. De plus, comme dans la plupart des communes, depuis les dernières décennies, les nouvelles pratiques de construction (notamment pour les logements collectifs et pavillonnaires) déstructurent petit à petit cette unité. Une intervention mal conduite a souvent beaucoup plus d'impact négatif que la plus value que peut apporter la même intervention conduite avec réflexion.



Figures 1: Quelques exemples du patrimoine bâti de Bernissart (Source: JNC-AWP)

De plus, le bâti public, généralement considéré comme point de repère dans le paysage bâti, présente également des signes de désuétude et affiche des façades peu attrayantes.



Figures 2: Quelques exemples du patrimoine bâti public de Bernissart peu ou non valorisés (Source: JNC-AWP)

À ce jour, la commune ne dispose ni d'outil pouvant aider à la mise en valeur et l'entretien de ce patrimoine, ni d'une réglementation concernant plus spécifiquement les traitements des façades (du type RCU).

Le projet consiste donc à mettre en place une politique volontariste et intégrant une série de mesures concrètes (précisions dans le point « Illustrations du projet »):

- Réaliser des actions de valorisation de façades (façades fleuries, « village ouvert de Wallonie »...);

- Définir une charte (et un règlement) ;
- Détailler un chapitre spécifique de cette charte (et du règlement) pour les façades commerciales (*voir fiche projet A.T. 1.3.*) ;
- Informer les habitants concernant l'obtention de primes éventuelles d'embellissement des façades et à la rénovation de bâtiments ainsi que des subsides à la restauration de bâtiments classés.

La bonne conduite de cette opération passe prioritairement par la réalisation d'une charte, élément fédérateur qui pourra définir un cadre (légal ou non) permettant d'assister tant la commune que les particuliers dans leurs travaux de restauration. Elle vise la conservation et la restauration du cadre bâti et de ses abords en tentant de perpétuer les spécificités identitaires. Ceci afin d'éviter de nouvelles interventions déstructurantes et d'assurer une harmonisation des opérations notamment concernant l'espace public. Remarquons que l'harmonie et l'homogénéité tant pour la perception lointaine que pour la perception rapprochée sont indispensables à une esthétique d'ensemble.

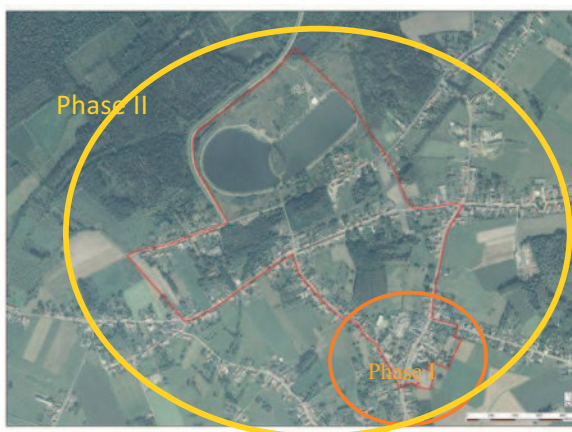
Cette charte s'inscrit donc comme un outil de sensibilisation, de conseil et d'aide à la décision pour une amélioration globale du bâti au sein du périmètre et au-delà. Elle découle d'une analyse des caractéristiques des façades, de la palette chromatique, des éléments décoratifs (matériaux, teintes, gabarits, trumeaux¹, murets, grillages, potales...)...

Ce projet répond donc à plusieurs objectifs :

- Préserver la qualité et valoriser le cœur du village ;
- Valoriser durablement le patrimoine bâti et naturel ;
- Sensibiliser et responsabiliser la population à la qualité de son cadre de vie ;
- Développer un tourisme intégré, mettant en valeur le patrimoine et porteur d'une image de qualité et de retombées économiques locales ;
- ...

2. LOCALISATION :

Ce projet s'applique sur l'ensemble du périmètre d'étude (qui concerne principalement le centre de Bernissart). Dans un second temps, son application pourra être étendue au périmètre élargi voir à toute la commune.



3. PUBLIC CONCERNE :

Le visiteur, le touriste, le riverain bénéficieront d'un cadre bâti cohérent participant à l'identification du centre de Bernissart et améliorant le cadre de vie général.

L'administration communale et les autorités régionales disposeront d'un outil de conseil et d'aide à la décision.

¹ Trumeau : pan de façade compris entre deux baies
AWP-JNC - Traces TPI

4. CONTRIBUTION DU PROJET A LA CONCRETISATION DU PROJET DE VALORISATION TOURISTIQUE

« Les habitants trouvent dans le patrimoine urbain et architectural un référent temporel, de beauté, de prestige, de qualité environnementale et de rareté. Ce sont ces éléments – bâtiments, rues, places... - qui font la « personnalité » d'un lieu, qui font que l'on s'y retrouve, que l'on s'y sent chez soi, mais aussi qui font la fierté de ceux qui y vivent.²»

Un cadre de vie valorisé contribue donc positivement à l'image du village en améliorant le confort des habitants et en accentuant leur fierté, ce qui participe à la publicité et l'attrait touristique envers les visiteurs potentiels.

5. PHASAGE :

PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	ACTION TRANSVERSALE
----------------	----------------	----------------	----------------------------

6. MOYENS A MOBILISER :

Les moyens à mobiliser s'étendent sur divers domaines et dans le temps et sont donc difficilement estimables (enfouissement des réseaux, mise en lumière, rédaction de la charte, investissements des privés...). Les coûts nécessaires à l'élaboration de l'outil fédérateur, la charte, peuvent cependant être plus précisément estimés à un montant de 12.000 € HTVA.

7. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES PROJET :

- Requalification de la Grand Place et de ses abords – LOT 1
- Aménagement des ruelles au centre du village – LOT 1
- Aménagement des abords du musée et de l'office du tourisme – LOT 2
- Aménagement de la rue Lotard et de la rue Grande – LOT 2
- Soutien à l'amélioration des façades commerciales – ACTIONS TRANSVERSALES
- Valorisation de l'espace public – ACTIONS TRANSVERSALES

8. PARTENARIATS ENVISAGES :

- Les propriétaires de biens
- Le SPW – DGO1 (travaux subsidiés)
- Le SPW – DGO2 (Division de l'Energie)
- Le SPW – DGO4 (Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture et DPU de Ath)
- La FRW Hainaut Occidental (assistance en architecture et urbanisme)
- Le parc Naturel des Plaines de l'Escaut
- La CCATM

9. SOURCES DE FINANCEMENT:

Sources de financement :

- Aide à la restauration du petit patrimoine - IPPPW

² Espace Environnement, Réhabiliter sa maison, son commerce, Ed. Charleroi, 2007
AWP-JNC - Traces TPI

- Prime d'embellissement (DGO 4)
- Prime à la réhabilitation (DGO 4)

10. CALENDRIER DE REALISATION :

Ce projet s'étend sur le long terme et dépend de l'implication des différents acteurs (notamment des habitants) et de l'avancement des travaux. Nous pouvons cependant préciser une estimation quant à l'élément coordinateur, la réalisation de la charte.

Réalisation et adoption d'un cahier des charges pour l'appel à auteur de projet par le conseil communal :	2 mois
Choix de l'auteur de projet et notification :	2 mois
Réunion de lancement, définition du périmètre et conception de la structure du document de site :	1 mois
Rédaction des prescriptions générales et particulières :	3 mois
Avis de la CCATM et du Fonctionnaire délégué	1 mois
Version finale du document	1 mois
Adoption définitive par le conseil communal	1 mois
TOTAL pour la charte	9 mois
TOTAL pour le RCU	9 mois

11. CONTRAINTES IDENTIFIEES OU CONDITIONS PREALABLES :

- Effets et ressentis à long terme
- Difficulté d'imposer la charte (caractère indicatif et peu d'incitants financiers)

12. ILLUSTRATIONS DU PROJET :

La charte s'étendra sur les secteurs public et privé.

Elle intègrera des prescriptions relatives aux:

- volumétrie ;
- façades et les ouvertures ;
- façades commerciales (voir fiche : Soutien à l'amélioration des façades commerciales)
- matériaux ;
- détails ;
- abords ;
- ...

Quelques exemples de prescriptions qui devraient être défendues dans la charte sont détaillées ci-dessous :

- la volumétrie :

Comme décrit dans le diagnostic, le bâti identitaire de Bernissart se partage entre de l'habitat urbain, du minier et du rural. La description brève et succincte de la typologie peut se définir comme suit : une volumétrie simple (parallélépipédique et en longueur - profondeur réduite) affichant un front bâti aligné sur la limite de voirie. Les pignons sont relativement aigus (pentes de 45°).

La charte veillera à la conservation de ces gabarits et certainement de la lisibilité des volumes. L'habitat urbain devra s'aligner au front bâti existant. Les reculs ne seront autorisés qu'exceptionnellement.



Figure 3: Exemple de front bâti à souligner (JNC AWP)

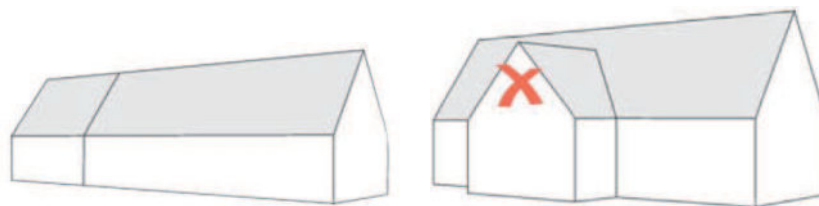


Figure 4: Exemple de composition à préconiser (à gauche) et à censurer (à droite) pour conserver la lisibilité du volume simple (FRW³)

- Les façades et les ouvertures :

Le chapitre sera détaillé en tenant compte des composantes suivantes :

- dynamique de la façade (trumeaux) ;
- ouvertures et baies ;
- matériaux et revêtements ;
- choix chromatique ;
- ...

Les qualités esthétiques des ensembles bâtis découlent en partie de l'homogénéité impliquée par l'usage de matériaux locaux. Aujourd'hui, les progrès technologiques ont permis d'ouvrir le panel de matériaux mais engendrent des difficultés d'harmonisation. La charte définira une palette de matériaux à préconiser en fonction de leur texture, de leur structure et de la gamme de coloris suivant les caractéristiques des matériaux identifiés dans la région.



brique

enduit à la chaux

Pierre de sable

Figure 5: Exemples de matériau traditionnel présents à Bernissart à maintenir et favoriser (JNC AWP)

La palette chromatique cerne un nuancier de couleurs partant de la gamme des pierres naturelles aux badigeons et enduits de teinte gris clair à gris foncé tout en intégrant l'éventail associé à la brique foncée du pays. Elle permet de conseiller dans le choix des matériaux et d'aider à la décision objective pour la délivrance de permis d'urbanisme.

Le maintien de l'enduit est une solution esthétique et technique évitant la disparition des moulurations souvent réalisées dans ce matériau.

³ FRW, Conseils à la restauration et à la réaffectation : l'habitat traditionnel du Pays des Collines, 2002
AWP-JNC - Traces TPI

- Les détails :

Le petit patrimoine (menuiseries extérieures, châssis travaillés, volets, ferronneries, auvents, jeux de briques colorées, quincailleries, boîtes aux lettres ...) pas toujours perçu au premier coup d'œil, fait cependant partie intégrante de l'architecture de nos villes. *Ils témoignent de la dextérité et du savoir-faire des artisans locaux.* La charte impose leur entretien et leur maintien. Elle détaille les bonnes pratiques nécessaires à leur pérennité, leur rénovation et à l'intégration des interventions contemporaines en relation avec le style de la façade.



Figure 6: Simulation illustrant la dénaturer d'un édifice par la perte des détails des fenêtres (Source: Espace Environnement)

Parmi les détails caractéristiques de la région, on recense régulièrement la frise en briques.



Figure 7: Exemples de frise en briques présents à Bernissart (Source: JNC-AWP)

- Les bâtis inoccupés et mal entretenus :

La charte tend à éviter la détérioration du bâti et du cadre de vie par l'inoccupation en imposant une taxation. Un guichet conseil dirigera les propriétaires dans leurs démarches et les aidera si nécessaire dans la recherche de facilitateurs (primes...)



Figure 8: Bâti concerné par un manque d'entretien (Source: JNC-AWP)

- Exemple de la charte d'aménagement des espaces privés de l'entité de Ny (Commune de Hotton) :

UNE CHARTE DU BON AMÉNAGEMENT DES ESPACES PRIVÉS À NY...
Pourquoi ? Comment ?

UN PROJET D'AMÉNAGEMENT ET D'EMBELLEMENT GLOBAL

Cette charte d'aménagement des espaces privés est issue de la réflexion plus générale engagée pour l'aménagement des espaces publics du village de Ny. En effet, divers travaux d'embellissement du village sont programmés par la commune avec le soutien de la Région wallonne dans le cadre du Programme communal de développement rural. Le projet « Amélioration de l'éclairage et valorisation du caractère de Ny, un des Plus beaux villages de Wallonie », est mis en œuvre avec l'appui du Ministre de la Ruralité et du Ministre des Pouvoirs locaux. Ces travaux sur le domaine public concernent notamment l'enfouissement des lignes électriques aériennes de haute et basse tension, le remplacement des revêtements de sols, le remplacement de l'éclairage, la mise en valeur du patrimoine, les travaux d'égoûtage, le remplacement de la signalétique, la sécurisation des vitrines, etc.

L'ensemble des aménagements qui seront effectués amélioreront sensiblement l'environnement et la convivialité du village.

QUELS AVANTAGES POUR VOUS ET POUR LE VILLAGE ?

- ✓ Votre cadre de vie embelli : mise en valeur de votre habitation : satisfaction personnelle et collective d'habiter un village de qualité ;
- ✓ Votre cadre de vie attractif : attractivité touristique et dynamique économique, vitalité ;
- ✓ Votre cadre de vie dynamique : chaque habitant a la possibilité de participer à l'amélioration de la qualité de l'ensemble du village ;
- ✓ Possibilité de réaliser les travaux à moindre coût

QUELLES OBLIGATIONS ?

La charte a une valeur indicative et non réglementaire. Dès lors, les différents conseils de la charte pourront être mis en pratique entièrement ou partiellement par tout un chacun, qu'il ait ou non déjà aménagé son devant-de-porte. **Cependant, si tous contribuent individuellement à l'effort collectif, les effets seront décuplés!**

Notons qu'à l'avenir, les dispositions de la charte devront être intégrées dans les futures demandes de permis d'urbanisme.

Rappelons que nul ne peut intervenir sur le domaine public.



GRAVIER ET DOLOMIE



HYDROCARBONNÉ



BÉTON - GAZON



PELOUSE



PAVÉS DE PIERRE



PAVÉS EN BÉTON



PAVÉS DE PIERRE DES ESPACES PUBLICS



PAVÉS EN BÉTON POUR LES VENELLES

REVÊTEMENTS DE SOLS

Des matériaux qui s'harmonisent avec la pierre calcaire traditionnelle



MURS ET CLÔTURES

Des devant-de-portes dégagés qui laissent la façade de la maison visible



MOBILIER

Un village qui garde son caractère rural, sans décorations excessives



PLANTATIONS

Des plantations d'essences locales



Figure 9: Fascicule de vulgarisation de la charte d'aménagement des espaces privés de Ny (Source: www.hotton.be)



Le Fonds Européen de Développement Régional et la Région wallonne investissent dans votre avenir

PLAN QUALITE TOURISME DU POLE DE BERNISSART

FICHES PROJETS

PROJET AT 1.3	SOUTIEN A L'AMELIORATION DES FAÇADES COMMERCIALES
---------------	---

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Cette fiche projet est issue des mêmes constats que pour la fiche « politique de valorisation du patrimoine bâti » en pointant la particularité des façades commerciales. Parce que le commerce engendre la dynamique et l'attractivité du centre, les devantures commerciales ont un impact important sur le paysage des rues en exprimant la vitalité de celui-ci.

Plusieurs commerces de proximité, restaurants ou cafés sont présents dans le centre de Bernissart. Une certaine hétérogénéité parfois disharmonieuse de la qualité des façades commerciales et des supports de publicité des établissements et de leurs abords est perceptible.



Figure 1: Exemples de devantures commerciales déstructurées par les dispositifs publicitaires présents dans le centre de Bernissart (Source: JNC-AWP)

Mis à part le Règlement général d'urbanisme relatif aux enseignes et aux dispositifs de publicité étudié à l'échelle régionale, à ce jour, aucune réglementation n'est en vigueur afin de garantir une cohérence dans le traitement de ces enseignes. Or, des mauvais choix dans l'aménagement de ces façades peuvent défigurer l'image du village et entraînent un déficit d'attractivité de la clientèle, locale et certainement, par rapport au positionnement de Bernissart, touristique.

« L'attractivité touristique d'un centre ancien est renforcée par le maintien de son image historique. Cette attraction touristique est bénéfique pour les commerçants. Il serait donc incohérent qu'un aménagement non conforme des vitrines et des enseignes nuise à cette image historique des centres anciens et, par là, à leur attractivité économique » - Les bons usages des bâtiments en centres anciens, Espace Environnement

Le projet prévoit donc l'élaboration d'une charte pour les enseignes, les auvents, les dispositifs de publicité et les terrasses. Cette charte devra découler de la charte générale issue de la « politique de valorisation du patrimoine bâti » et pourra être rédigée en tant que chapitre spécifique de celle-ci.

Cette démarche collective de sensibilisation a pour objet d'inciter les entreprises commerciales et artisanales :

- à améliorer la lisibilité et la qualité d'accueil de leur emplacement individuel ;
- à mieux contribuer à l'attractivité visuelle de leur devanture commerciale ;
- à contribuer à l'amélioration du cadre architectural et paysager des linéaires ou groupements du bâti où ces entreprises sont implantées ;

- à contribuer à une évolution positive de l'identité particulière de la commune et de l'attractivité commerciale vis-à-vis de sa clientèle.

On recherchera des solutions simples mettant en valeur à la fois le bâti et la devanture commerciale tout en conciliant l'intérêt économique du commerçant et le respect de la qualité du patrimoine bâti et paysager. On s'appuiera largement sur une concertation des parties prenantes et une information technique adaptée, qui amplifieront les efforts individuels des commerçants pour valoriser par des investissements de modernisation et requalification leur présence commerciale



Tournai (Place Saint-Pierre)

Récemment rénovée, la Place Saint-Pierre s'inscrit dans un important programme de revalorisation du cœur historique de Tournai, soutenu par l'Union européenne et s'étendant de la Grand ' Place jusqu'aux quais de l'Escaut. Homogénéité et embellissement de cet ensemble néo-classique en sont les conséquences.

© Photo J.-M. Gillon

Figure 2 : Exemple de la Place Saint-Pierre de Tournai (Source : SPW-DGO4)

Pour plus d'impact, cette charte peut être combinée à une charte sur les bâtisses et inscrite dans un règlement communal d'urbanisme. Celui-ci aura l'avantage d'être opposable à tous de manière obligatoire et contraignante.

Le règlement d'Arlon interdit les dispositifs de publicité¹ sur tous les bâtiments mais également dans toutes les zones non destinées à l'urbanisation du plan de secteur (zones agricoles, zones forestières...) et dans toutes les zones urbanisées protégées (zones de protection d'un bâtiment classé, centre ancien protégé...). Ils ne sont par exemple pas autorisés à proximité des autoroutes en zone agricole, ni dans le centre d'Arlon.

Les dispositifs de publicité sont autorisés sur le mobilier urbain (colonnes Moris, planimètres...) qui a fait l'objet d'un permis d'urbanisme expresse par ailleurs ou bien en quantité limitée à l'intérieur des vitrines commerciales ou sur des panneaux d'affichage publics prévus à cet effet.

Les enseignes, quant à elles, ne peuvent être placées en toiture sauf à certaines conditions dans les parcs d'activité économique.

¹ Les dispositifs de sécurité vantent une entreprise ou un produit sans en être proche spatialement tandis que l'enseigne dénomme l'activité installée dans le bâtiment concerné.

Les inscriptions des enseignes doivent être concisces et limitées à l'indication de la fonction du bâtiment et/ou de la raison sociale.

Les enseignes doivent être insérées dans la conception et le dessin du bâtiment ou du site (obligation de renseigner l'emplacement et si possible le texte dans les dossiers de demande de permis d'urbanisme du bâtiment). Elles ne peuvent dénaturer l'architecture du bâtiment ou la qualité du site et de ses abords. C'est pourquoi, leurs dimensions et leur nombre sont limités. Elles sont interdites sur les loggias et balcons.

Une homogénéité est recherchée dans le choix de l'emplacement, du matériau, dans le traitement des attaches et des formes, au sein d'une même rue, d'une même place, voire d'un même quartier ou d'un même village.

Des spécifications précises sont données quant à leur position, leur hauteur, leur surface, leurs teintes et leur éclairage. Par exemple, en centre ancien protégé et sur un bâtiment classé ou repris à l'Inventaire du patrimoine monumental, l'enseigne doit être constituée de lettres et signes d'un dessin simple, à claire voie afin que le matériau de façade reste perceptible. De manière générale, les traditionnels caissons lumineux sont interdits sur les bâtiments.

La réglementation s'étend aussi aux marquises, stores et autres éléments commerciaux en saillie sur les façades. Les éléments fixes sont interdits tandis que seul, le nom de l'établissement est autorisé sur un store mobile, protégeant la vitrine du soleil.

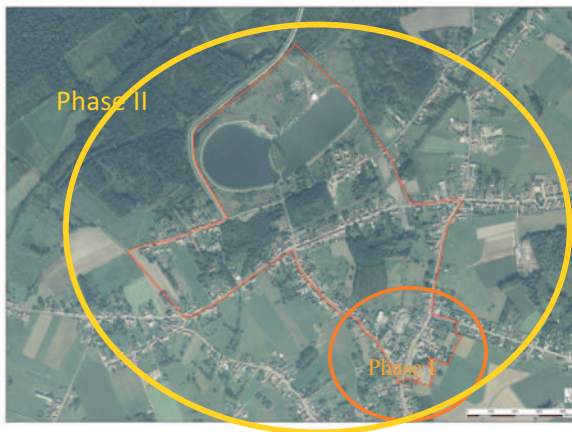
Les enseignes sur poteaux doivent être placées sur la parcelle concernée par l'activité. Il n'est donc plus question d'autoriser des poteaux supportant de multiples enseignes directionnelles aux carrefours entraînant une illisibilité totale. On veillera plutôt à rassembler les enseignes sur un même support dessiné à cet effet à l'entrée d'un centre commercial. Par exemple, dans le centre commercial de l'Hydrion à Arlon, les enseignes sont soit rassemblées sur des supports communs aux entrées (totems), soit intégrées à l'architecture des bâtiments, elle-même soignée. L'installation des enseignes a fait l'objet d'un concept global.



Figure 3: Exemple du règlement d'urbanisme d'Arlon (Source: SPW - Cahier de l'urbanisme n° 70)

2. LOCALISATION :

Cette charte s'applique sur l'ensemble du périmètre d'étude (qui concerne principalement le centre de Bernissart). Dans un second temps, son application pourra être étendue au périmètre élargi voir à toute la commune.



3. PUBLIC CONCERNE :

Le visiteur, le touriste, le citoyen bénéficieront d'une image globale et identitaire du village, un cadre de vie agréable tout en garantissant et augmentant la valeur immobilière des biens.
L'administration communale et les autorités régionales disposeront d'un outil de conseil et d'aide à la décision.

4. CONTRIBUTION DU PROJET A LA CONCRETISATION DU PROJET DE VALORISATION TOURISTIQUE

« Les habitants trouvent dans le patrimoine urbain et architectural un référent temporel, de beauté, de prestige, de qualité environnementale et de rareté. Ce sont ces éléments – bâtiments, rues, places... - qui font la « personnalité » d'un lieu, qui font que l'on s'y retrouve, que l'on s'y sent chez soi, mais aussi qui font la fierté de ceux qui y vivent.²»

5. PHASAGE :

PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	ACTION TRANSVERSALE
---------	---------	---------	---------------------

6. MOYENS A MOBILISER :

Les moyens à mobiliser ne sont pas détaillés ci-après mais nous renvoyons aux coûts estimés pour la rédaction de l'entièreté de la charte dans la fiche AT 1.1.

7. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES PROJET :

- Requalification de la Grand Place et de ses abords – LOT 1
- Aménagement des ruelles au centre du village – LOT 1
- Aménagement des abords du musée et de l'office du tourisme – LOT 2
- Aménagement de la rue Lotard et de la rue Grande – LOT 2
- Politique de valorisation du patrimoine bâti (public et privé) – ACTIONS TRANSVERSALES

8. PARTENARIATS ENVISAGES :

- Idem fiche AT 1.1.

² Espace Environnement, Réhabiliter sa maison, son commerce, Ed. Charleroi, 2007
JNC-AWP - Traces TPI

9. SOURCES DE FINANCEMENT :

Sources de financement :

- Prime d'embellissement
- Prime à la réhabilitation (majorée de 50 % du montant de base dans la zone protégée en matière d'urbanisme)

10. CALENDRIER DE REALISATION :

Le calendrier de réalisation n'est pas détaillé ci-après mais nous renvoyons au calendrier estimé pour la rédaction de l'entièreté de la charte dans la fiche AT 1.1.

11. CONTRAINTES IDENTIFIEES OU CONDITIONS PREALABLES :

- Difficulté d'imposer la charte (caractère indicatif et peu d'incitants financiers)

12. ILLUSTRATIONS DU PROJET :

La charte intégrera des prescriptions relatives :

- à la façade :
 - revêtement de façade (matériaux, couleurs...)
 - ouvertures et fermetures
 - stores et tentes solaires
 - enseignes et dispositifs de publicité
- aux terrasses :

Quelques exemples de prescriptions qui devraient être défendues dans la charte sont détaillées ci-dessous :

- ouvertures et fermetures:

La dynamique des façades commerciales est souvent perturbée par la transformation des rez-de-chaussée commerciaux. Celle-ci a souvent déstructuré les façades en ne tenant pas compte du séquençage et des rythmes donnés par les trumeaux³ en autres. L'harmonie entre le haut et le bas en est déséquilibrée.

La charte, en confortant l'art. 401 du CWATUPE, régleme le maintien de ces proportions et l'utilisation de matériaux homogènes entre le haut et le bas de la façade. Ces principes urbanistiques ont pour intérêt, en plus de la conservation de l'image historique, d'accentuer l'importance visuelle de la façade commerciale et donc d'en assurer une bonne visibilité.



Figure 4: Schéma illustrant le séquençage en trumeaux et la nécessité de recomposer un rythme sur certaines façades commerçantes (Source: JNC-AWP)

³ Trumeau : pan de façade compris entre deux baies
JNC-AWP - Traces TPI

Art. 401 du CWATUPE : « L'aménagement des façades en rez-de-chaussée pour des besoins commerciaux ne peut en aucun cas dépasser le niveau du plancher du premier étage.

Lors de la transformation pour une destination commerciale du rez-de-chaussée d'un immeuble, les trumeaux devront être maintenus. Là où ces trumeaux ont été enlevés, une reconstruction pourra être imposée lors d'une transformation ultérieure.

Les trumeaux du premier étage, là où ils sont restés intacts, indiqueront le rythme pour la construction des trumeaux au rez-de-chaussée. Ceux-ci seront établis à l'aplomb et dans l'axe des trumeaux du premier étage, la vitrine sera éventuellement établie en retrait par rapport à la façade de l'immeuble. »

- enseignes et dispositifs de publicité ;

Les enseignes personnalisent et identifient un commerce tout en servant de repère pour le client et en animant les rues commerçantes. Cependant la « course à la visibilité » a souvent conduit à des excès qui dénaturent les rues et les places.

La charte recherchera donc la sobriété et la qualité plutôt que la quantité. Elle réglementera :

- La position : les enseignes ne dépasseront pas le plancher du premier étage.
- L'alignement : on préférera les enseignes appliquées horizontales pour éviter de perturber la lisibilité verticale en général dominante. Seules les bannières et les enseignes en métal ouvragé de petites dimensions pourront être verticales et perpendiculaires à la façade.
- L'éclairage : on privilégiera un éclairage indirect sous forme de spots discrets. Les enseignes lumineuses clignotantes constituant une sollicitation visuelle trop forte seront proscrites ;
- Le coloris : le choix se portera vers des couleurs sobres s'harmonisant avec les couleurs des composantes de la façade.
- Le caractère : on recherchera des enseignes discrètes aux lettres de petite taille séparées entre elles et séparées de la façade ainsi que des enseignes perpendiculaires originales et bien intégrées.



Figure 5: Illustration du nettoyage d'une façade encombrée par les enseignes publicitaires (Source: JNC-AWP)

- terrasses ;

Les terrasses animent les places publiques avec leurs parasols, les chaises, les plantations et en appelant à la détente. Il est important de conserver une cohérence d'aménagement et d'éviter le foisonnement de mobilier de tout genre venant diverses grandes marques. Par exemple, on recommandera un seul type de parasol pour une même enseigne et on évitera de les alourdir par une écriture ou une marque publicitaire.

La charte cadencera les éléments suivants :

- Superficie
- Revêtement de sol
- Parasols
- Chaises et tables
- Paravents
- Délimitation (cloisons, bacs à fleurs...)

13. REFERENCES:

- Charte des devantures commerciales du Pays de Morlaix



Proposition 3 :

Cette devanture commerciale souffre d'une implantation parcellaire très étroite. Un traitement couleur approprié sur l'ensemble du bâtiment permet de faire «monter» le regard et donne de l'impact à l'ensemble. La repose de volets en bois peint comme le châssis de la vitrine, et la teinte similaire et tonique de la fenêtre et de l'enseigne en bandeau permettent des ponctuations plus saturées. L'enseigne en drapeau, simple et très représentative, est suffisamment claire pour l'information sur l'activité commerciale.



Figure 6: Exemple de façade restructurée sous les conseils d'une charte à Morlaix (F) (Source: <http://www.ville.morlaix.fr/medias/file/urbanisme/charteCommerces.pdf>)

- Charte des devantures d'Auxerre

Charte des Devantures d'Auxerre



Figure 7: Exemple de façade restructurée sous les conseils d'une charte à Morlaix (F) (Source: www.yonne.cci.fr/commerce/devantures_auxerre.pdf)



JMC^{AWP}
INTERNATIONAL
TRACES TPi

PLAN QUALITÉ - PÔLE TOURISTIQUE DE BERNISSART
PROPOSITION D'AVANT PROJET



PLAN QUALITÉ - PÔLE TOURISTIQUE DE BERNISSART
PROPOSITION D'AVANT PROJET
PHASE 1





PLAN QUALITÉ - PÔLE TOURISTIQUE DE BERNISSART
PROPOSITION D'AVANT PROJET
PHASE 2





PLAN QUALITÉ - PÔLE TOURISTIQUE DE BERNISSART
PROPOSITION D'AVANT PROJET
PHASE 3

